

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mardi 31 mars 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christine Camporini, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Laetitia Guinand et Mary Pallante.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M. Patrice Mugny, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 20 mars 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 31 mars, mercredi 1^{er} avril et lundi 6 avril 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser mon absence de la séance du Conseil municipal de demain soir. Le maire et ministre des sports se doit d'être au match Moldavie-Suisse à la Praille... (*Exclamations.*) Son absence eût été une faute de goût et une faute politique.

Autre communication, vous savez que nous avons reçu, jeudi et vendredi, vingt maires membres du conseil exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Parmi eux, le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Je me réjouis de voir – vous l'avez peut-être lu dans la presse – que beaucoup de municipalités romandes ont compris l'importance de ce grand réseau de villes, qui réunit 361 villes francophones du monde entier.

La Ville de Lausanne préside maintenant une commission de l'AIMF. En effet, M. Brélaz est à la tête de la commission du développement urbain durable et de l'environnement et il est partie prenante du comité exécutif. La Ville de Nyon a demandé son adhésion, comme d'autres villes de Suisse romande. Je m'en réjouis au nom du Conseil administratif.

Troisième information, j'ai eu un contact téléphonique avec la nouvelle maire de Zurich – que je félicite pour son élection, au nom du Conseil administratif et certainement au nom du Conseil municipal. Il y avait deux excellentes candidates, mais c'est la candidate socialiste qui a été élue. Nous aurons déjà une séance de travail au mois de mai, à Zurich, avec nos collaboratrices et collaborateurs respectifs, au sujet de l'Exposition universelle de Shanghai 2010.

M. Froidevaux m'avait posé une question en commission sur les projets de la petite enfance de 1999 jusqu'à nos jours. Il voulait savoir quels étaient les projets dus à l'initiative de mon prédécesseur et ceux que j'avais lancés depuis 1999. Je lui donnerai demain ce tableau. Quatre projets ont été initiés par mon prédécesseur et cinquante-cinq par votre serviteur.

J'aimerais vous rappeler le colloque sur Pierre Mendès France, l'ancien président du Conseil de la République française, intitulé «L'actualité d'une morale politique en temps de crise» – cela n'a jamais été autant d'actualité – vendredi 3 avril, de 14 h 30 à 18 h, à la salle des Abeilles du Palais de l'Athénée. Notre excellent collègue M. Maudet sera un acteur éminent de ce colloque, qui se déroulera en présence du conseiller fédéral Pascal Couchepin, de Freddy Thielemans, maire de Bruxelles, d'Eric Roussel, historien et président de l'Institut Pierre Mendès France du Collège de France, qui est aussi le biographe de Mendès France, et du petit-fils de Mendès France, Tristan Mendès France, attaché parlementaire, écrivain et journaliste.

Je vous lis maintenant une lettre que nous avons envoyée à M. Grégoire Bordier, président du Groupement des banquiers privés genevois, en date du 19 mars

2009. Cette lettre a été cosignée par Jacques Moret et moi-même, au nom du Conseil administratif:

«Monsieur le président,

»Le Conseil administratif de la Ville de Genève tient à réagir aux propos tenus par M. Edouard Cuendet, lors du journal télévisé de TV Léman bleu diffusé lundi 16 mars 2009.

»En effet, à la suite de l'annonce du déménagement à Vernier de la banque HSBC, Léman bleu a recueilli la réaction de la conseillère administrative Sandrine Salerno et celle de M. Edouard Cuendet, qui s'est exprimé au nom de votre groupement, ainsi que de l'Association des banquiers privés suisses.

»M^{me} Salerno a pu clairement indiquer que la Ville de Genève avait été mise devant le fait accompli, n'ayant pas été informée par les responsables de la banque de ce déménagement, qu'elle déplore. Elle n'a ainsi pas eu la possibilité de formuler des propositions.

»En réponse et contre toute attente, M. Cuendet a cru bon de lancer une attaque totalement déplacée contre la Ville de Genève, la qualifiant notamment de dépensière et, je cite, «au train de vie colossal».

»Le Conseil administratif s'étonne de cette position politique sans nuance prise par votre représentant et s'insurge vivement contre ces propos dénués de tout fondement. Depuis de nombreuses années, la Ville de Genève accomplit les efforts nécessaires pour garantir la maîtrise de son budget, tout en assurant à la population genevoise des prestations essentielles à sa qualité de vie.

»En outre, vu la manière dont certaines banques gèrent leurs affaires actuellement, la Ville de Genève n'a pas de leçons à recevoir de leur part.» Suivent les salutations. Voilà!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous trouverez à l'entrée le livre, *Gaza debout face à la mer*. C'est l'histoire de la récolte d'objets archéologiques et du transfert d'une partie d'entre eux à Genève pour l'exposition «Gaza, à la croisée des civilisations», au Musée d'art et d'histoire. Vous vous en souvenez certainement.

La Ville de Genève a soutenu la réalisation de ce livre, d'autant plus que nous nous sommes engagés auprès de l'Unesco à garder dans nos dépôts, en attendant une amélioration de la situation sur place, les trésors archéologiques de Gaza et, lorsque des musées à l'étranger organiseront une exposition, à les reprendre une fois la manifestation terminée. Nous voulons simplement être le garant de la pérennité de ces éléments archéologiques. Il vaut la peine de suivre ces événements. Une conférence de presse annoncera prochainement l'arrivée de ce livre.

Deuxièmement, en accord avec M. le président, je demande que soit traitée en urgence la proposition PR-697 sur les vingt ans de l'Usine, inscrite à l'ordre du jour. Je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi les délais sont si courts. Cette manifestation doit avoir lieu en septembre et j'aimerais bien que le débat se déroule pendant cette session, que l'objet soit renvoyé en commission ou non. Comme j'assiste demain soir à une soirée de gala avec Vacheron Constantin à l'Orchestre de la Suisse romande, cela ne peut être qu'aujourd'hui ou demain à la séance de 17 h. Je vous remercie d'accepter cette urgence.

Le président. Nous traiterons cette demande tout à l'heure

2. Fête du développement durable: bilan 2002-2007 (D-60).



Aux Conseillères et Conseillers municipaux

Genève, le 10 mars 2009

Sandrine Salerno
Tél. 022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Fête du développement durable : bilan 2002-2007 et festival 2009

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le document annexé à la présente récapitule les points forts des six éditions de la Fête du développement durable, événement qui a notablement marqué le paysage festif estival genevois. Manifestation initialement prévue pour donner une assise locale au sommet de Johannesburg de 2002, la Fête du développement durable a été reconduite jusqu'en 2007. Son succès a rapidement dépassé toutes les attentes.

Malgré une excellente édition 2007, les trois organisateurs (la Ville de Genève, le Canton de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement) ont décidé en 2008 de marquer une pose afin de procéder à un bilan 2002-2007, que vous trouverez en annexe, et de mener une réflexion approfondie sur la suite à donner à l'événement.

Ceci a amené le Canton de Genève à proposer une nouvelle formule pour 2009 : le *Festival du développement durable*. Ce Festival aura lieu du mercredi 3 au dimanche 7 juin 2009. Il réunira dans un programme commun une grande diversité d'événements (visites guidées, débats, animations culturelles, etc.), répartis sur l'ensemble du territoire genevois. Trois thèmes globaux assurent la cohérence générale: le réchauffement climatique, la diversité biologique et la responsabilité sociale. Les objectifs de l'événement sont les mêmes que ceux des 6 éditions de la fête du développement durable: informer sur les enjeux globaux et locaux, valoriser les bonnes pratiques genevoises et donner envie d'agir, à son niveau.

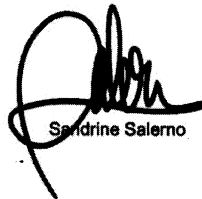
La Ville participera de deux façons au Festival. En ce qui concerne l'ensemble de l'administration, il s'agira de mettre en avant des réalisations ou bonnes pratiques en matière de développement durable. Certains départements proposeront une action de leur choix, qui se déroulera pendant le festival: visite, circuit thématique, animations pédagogiques ou symboliques.

De son côté, le Conseil administratif *in corpore* sera réuni pour un échange public sur le thème général de « la Ville durable ». Cet échange aura lieu en fin de matinée, le dimanche 7 juin, au Palais Eynard. Ce sera également l'occasion pour celles et ceux qui

SÉANCE DU 31 MARS 2009 (après-midi)
Fête du développement durable

le souhaitent de venir prendre un brunch en plein air, composé d'aliments locaux et de saison. La popularité du brunch de la Fête du développement durable incite en effet à proposer de nouveau ce moment convivial, dans le cadre magnifique du parc des Bastions. Des animations pour enfants seront également prévues. Tous les éléments sont donc réunis pour que la première édition du nouveau festival soit un succès.

En restant à votre disposition et notamment à celle de la Commission A21, je vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de croire à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexe

Bilan 2002-2007 de la Fête du développement durable

La Fête du développement durable en quelques points

Trois objectifs :

- **Sensibiliser** la population aux enjeux liés au développement durable
- **Inform**er sur ce que l'on peut faire à Genève pour tendre vers un développement durable
- **Donner envie** à chacun d'agir (changement de comportements)

Une manifestation toujours réinventée, pour une augmentation du nombre de visiteuses et de visiteurs et d'exposant-e-s :

- 15'000 visiteuses et de visiteurs supplémentaires depuis la première édition
- Doublement du nombre d'exposant-e-s depuis la première édition
- Un réseau de plus de 150 exposant-e-s (institutions d'enseignement, offices fédéraux, services de l'Etat de Genève, services de la Ville de Genève, associations locales, ONG, entreprises, autres villes.)

Une organisation spécialisée, qui nécessite des ressources conséquentes, avec des équipes de projet et des missions clairement définies dans des cahiers des charges:

- 3 phases d'organisation (août à juin)
- 8 équipes de projet
- L'équivalent de 4 postes à plein temps

Une programmation conçue spécialement pour un événement dédié au développement durable, avec, de 2002 à 2007 :

- 6 remises du prix et de la bourse du développement durable
- 14 concerts
- 22 spectacles pour enfants
- 40 animations ponctuelles ou en continu sur le site de la manifestation
- 57 conférences et tables-rondes

SÉANCE DU 31 MARS 2009 (après-midi)
Fête du développement durable

VILLE DE GENEVE DÉPARTEMENT DES FINANCES UNITÉ
 ET DU LOGEMENT AGENDA 21

Un service de restauration bio, local et de saison:

- 18 structures de restauration accueillies sur le site de la manifestation depuis 2002
- Une sélection des structures de restauration en fonction de critères portant sur les produits, la gestion des déchets et l'engagement en faveur du développement durable

1. Contexte

La première Fête du développement durable a été organisée en 2002 pour fêter les dix ans du Sommet de Rio. La Ville de Genève a célébré cet anniversaire en organisant une manifestation festive, avec le Canton de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Au départ, la Fête devait rester un événement unique. Mais suite au succès de cette première édition, il a été décidé de réitérer l'événement chaque année, jusqu'en 2007. Pour ce faire, les objectifs de la Fête ont été précisés:

- **Objectif n° 1:** sensibiliser la population aux enjeux liés au développement durable et aux impacts de nos gestes quotidiens sur les plans social, environnemental et économique, tant au niveau local qu'à l'échelle de la planète.
- **Objectif n° 2:** informer sur ce que l'on peut faire à Genève, aujourd'hui, pour tendre vers un développement durable. Cet objectif permet également de mettre en avant le riche réseau des divers actrices et acteurs qui s'engagent pour un développement durable à Genève dans des domaines très divers (mobilité, coopération au développement, responsabilité sociale, consommation, etc.).
- **Objectif n° 3:** donner envie à chacun d'agir (changement de comportements). Pour contrer le discours récurrent "on ne peut rien faire", il convient de montrer que chaque action, aussi infime soit-elle, est importante.

Le thème général est le développement durable. Il a été décliné chaque année en thématiques particulières (« Mobilité, consommation et solidarité » ; « De l'idée à l'action : les bonnes pratiques » ; « la Maison » ; etc.).

Destiné à l'ensemble de la population, l'événement permet à la population de découvrir, sur un mode ludique et interactif, les enjeux liés à une qualité de vie solidaire et durable. Chaque année, l'accent est mis sur les actions de proximité.

2. Participation

2.1. Exposantes et exposants

La Fête du développement durable a été organisée au départ pour offrir une plateforme au réseau genevois du développement durable (organisations internationales, organisations non gouvernementales, associations, entreprises, services de l'Etat et de la Ville, institutions d'enseignement). S'appuyant sur les réseaux de la Ville, du Canton et du PNUE, de multiples actrices et acteurs « incontournables » se sont retrouvés dès la première édition (SIS, Migros, ATE, FRC, Pro Natura, la libellule,

Fédération des métiers du bâtiment, Mobility Car Sharing, APRES, etc...). La renommée de la Fête a ensuite attiré de nombreux nouveaux exposant-e-s, venant élargir le réseau genevois du développement durable.

L'unité Agenda 21, le service cantonal du développement durable et le PNUE sont présents sur un stand commun, assurant la centralisation de l'information et une forte visibilité du partenariat organisateur.

La Fête contribue également à soutenir l'identité commune de la Ville de Genève, en regroupant les différents services municipaux sur des thèmes variés comme l'alimentation saine, la mobilité, le compostage, le recyclage, la conservation de la biodiversité, etc. Les services municipaux se sont mobilisés à chaque édition, ce qui constitue un gain pour améliorer la transversalité au sein de l'administration.

Un facteur essentiel dans la mise en place de la Fête du développement durable et de son visage final est sa base associative. Le peu de moyens de certains exposant-e-s, l'effort qui est demandé à des associations composées de bénévoles et les nombreuses manifestations à ce moment de l'année doivent être pris en compte pour évaluer le résultat final de la Fête.

D'une manière générale, la Fête du développement durable est un réseau unique qui comporte un nombre non négligeable d'acteurs de Genève et au-delà dans ce domaine. La Fête est une manière d'entretenir ce réseau de manière souple. En six éditions, elle a accueilli 159 exposant-e-s, selon la répartition suivante :

Répartition des exposants 2002-2007 par catégorie

Type d'institution	Nombre 2002-2007	En pourcent
Institutions d'enseignement	9	6%
Offices fédéraux	3	2%
Etat de Genève	22	14%
Associations locales	73	46%
ONG	5	3%
Entreprises	19	12%
Ville de Genève	25	16%
Autres villes	3	2%

2.2. Stands de restauration

Un effort important est demandé aux structures de restauration présentes sur le site de la Fête afin de fournir des aliments conformes aux principes du développement durable. De même qu'il est demandé aux exposant-e-s de présenter au public des bons gestes reproductibles, les restaurateurs peuvent contribuer à sensibiliser le public de la Fête à consommer de manière plus responsable. En contrepartie de la gratuité de l'espace, il est attendu des structures de restauration qu'elles respectent les directives suivantes :

- proposer des mets constitués de produits de saison, régionaux, bio. En cas d'utilisation de produits tropicaux (thé, café, épices,...), favoriser les produits issus du commerce équitable ;
- proposer des mets qui entrent dans la fourchette de prix fixés préalablement ;
- proposer un prix enfant ;
- présenter avant l'évènement la liste des produits utilisés pour la réalisation des mets. Cette liste indique la provenance et le nom de la productrice ou du producteur ;
- afficher à côté du stand la liste des produits utilisés ;
- respecter les directives en matière de tri des déchets durant les manifestations se déroulant sur le domaine public des services de la Voirie.

2.3. Animations

A côté de la mise en place d'une infrastructure destinée aux exposant-e-s de la Fête, des animations destinées à des publics différents sont proposées. Sur la période 2002-2007, on retrouve :

- **des spectacles pour enfants.** Ils constituent la base de l'offre pour jeune public. Les troupes engagées proposent des spectacles qui traitent de développement durable. Ces spectacles pour enfants sont aussi indirectement destinés aux adultes qui accompagnent leurs enfants ;
- **des animations continues (jeux) ;**
- **des animations ponctuelles,** destinées à des publics adultes, avec une vocation didactique autour de thèmes du développement durable ;
- **des concerts,** destinés à attirer un public non sensibilisé, dans un esprit festif, avec toutefois un message des artistes lié au développement durable dans un esprit large (tolérance, inter-culturalité) ;
- **la remise du prix et de la bourse du développement durable** par le Canton de Genève.

3. Budget

La Fête du développement durable est financée par les organisateurs Ville et Canton de Genève. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement contribue chaque année à la Fête selon un montant variable, déterminé en cours d'année.

La Ville et le canton participent chacun à hauteur de 50% du budget total de la Fête.

Si la première édition de la Fête a coûté environ 50'000 CHF (budget de l'unité Agenda 21), le coût des trois dernières éditions s'est élevé en moyenne à 150'000 CHF (budget de l'unité Agenda 21).

Budget 2002 – 2007 de la Fête du développement durable, CHF

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	106'407.05	163'360.57	270'861.95	310'100.06	289'120.48	340'989.41
Infrastructures	51'508.00	42'604.95	105'384.65	127'309.95	97'794.03	100'000.00
Scénographie	0.00	0.00	0.00	19'519.20	34'000.00	30'000.00
Production supports	23'209.00	46'980.85	38'523.15	21'735.00	22'881.43	72'344.65
Communication médias	807.00	32'675.30	41'663.85	37'063.83	37'592.48	43'135.35
Programmation	51'508.00	31'800.00	55'217.10	60'730.00	36'832.04	33'868.00
Site	5'358.50	5'127.00	22'972.20	22'626.49	25'173.66	25'572.60
Mandataire	0.00	0.00	0.00	15'000.00	29'500.00	30'000.00
Coûts autres	2'083.45	4'372.47	7'101.00	6'115.59	5'346.84	6'068.81

A noter que les prestations internes de la Ville de Genève (Voirie, location de la Plaine, ...) et les salaires ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Fonds fournis par des organismes extérieurs à la Ville et au Canton, CHF

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Office du développement territorial (ODT)	10'000.00	X	X	10'000.00	X	X
Direction du développement et de la coopération (DDC)	25'000.00	X	X	20'000.00	X	X
Programme des Nations Unies pour l'environnement	X	29'500.00	30'000.00	X	12'500.00	X
Total	35'000	29'500	30'000	30'000	12'500	0

4. Constats et pistes de réflexions

Depuis sa première édition, la Fête du développement durable suit des lignes directrices qui ont fait leurs preuves.

La Fête s'est fait une place dans le calendrier des manifestations et le nombre de visiteuses et visiteurs et d'exposant-e-s n'a cessé d'augmenter. Les deux dernières éditions ont ainsi rassemblé quinze à vingt mille personnes.

Différentes enquêtes et évaluations ont été conduites afin de déterminer dans quelle mesure la Fête répond à une attente du public. Une enquête de satisfaction menée en 2007 a révélé un taux de 68,5% de visiteuses et de visiteurs très satisfaits de la qualité des stands.

Si le bilan global est très positif, un point important est à relever, à savoir que malgré la volonté de toucher un large public, la Fête attire une population ciblée, caractérisée notamment pas un niveau de formation et un statut professionnel élevé.

Ce point incite à repenser l'évènement, en prenant en compte différents paramètres :

- **Calendrier des manifestations:** de nombreuses manifestations sont organisées à Genève durant toute l'année, et en particulier en mai – juin. La Fête a été organisée au départ pour commémorer un événement qui avait eu lieu en juin, or elle n'a plus cette vocation. Elle pourrait donc être programmée à un autre moment de l'année.
- **Autres manifestations sur le même thème:** la Fête du développement durable présentait un caractère unique en Suisse lors des premières éditions. Depuis, d'autres manifestations du même type ont vu le jour en Suisse et dans des pays voisins: "Umwelttage" de Zurich, "Festival de la Terre" à Lausanne,

"Les Soleillades" à Sierre, Biennale de l'environnement à Bobigny (Seine-St-Denis), Recyclopolis à Villeurbanne (Rhône 69), etc.

- **Type de public:** la Fête du développement durable est conçue pour attirer un large public et plus particulièrement familial. D'autres publics sont traditionnellement plus difficiles à attirer. Il conviendrait de diversifier les actions pour toucher d'autres publics cibles.
- **Réseau de la Fête:** la Fête a pour vocation de mettre en avant les actrices et les acteurs du développement durable genevois. Ce réseau est dense et pourrait être davantage intégré, de manière à mutualiser les forces et les ressources.
- **Charge de travail pour les organisateurs et coûts:** la Fête demande un engagement très important de la part de l'Unité Agenda 21 de la Ville et du Service cantonal du développement durable, alors que l'activité de sensibilisation n'est pas leur mission principale. Les coûts de la Fête pèsent fortement sur les budgets de ces deux services.
- **Coûts financiers en matière d'infrastructures:** les grandes infrastructures représentent un montant important de la Fête et sont difficilement évitables.

Plusieurs pistes ont été formulées pour repenser un nouvel événement :

- **Option « même formule »:** en partant du principe que la Fête du développement durable a un bilan positif, le statu quo peut tout à fait être imaginé, avec quelques améliorations à envisager:
 - plus d'intégration des exposants en amont, comme force de proposition ;
 - prévoir un autre moment de l'année ;
 - imaginer une Fête bisannuelle ;
 - continuer le dialogue avec le public, une fois la manifestation terminée. Il s'agirait par exemple de faire vivre les expositions, animations ou jeux conçus pour la Fête *au-delà de la Fête*, en les proposant dans des écoles, à d'autres manifestations ou fêtes de quartiers par exemple. Ceci a déjà été amorcé dans l'édition 2007, où les panneaux de l'exposition « porter un autre regard sur notre quotidien » mis à disposition des communes, associations et entreprises afin de les réutiliser dans d'autres événements autour du développement durable.
 - investir chaque année un site différent, tels que des parcs, ou des espaces dédiés aux manifestations dans des Villes suburbaines.
- **Option « parcours décentralisé »:** le vaste réseau de plus de 150 exposant-e-s pourrait être mis à contribution. Il pourrait être demandé aux actrices et

acteurs genevois-e-s du développement durable (organisations internationales, communes, associations, aux entreprises, etc.) d'ouvrir leurs portes le temps d'un week-end. Des parcours à thèmes, liés à des visites guidées et des animations sur les sites pourraient servir de fil rouge. Ce type de manifestation existe dans d'autres domaines (gastronomique, patrimonial, artistique, environnemental) mais n'a apparemment jamais été testé sur des questions de développement durable.

- **Option « Intégration dans d'autres manifestations de la Ville de Genève ou en dehors » :** d'autres manifestations, organisées par exemple en Ville de Genève, poursuivent des objectifs qui peuvent être rattachés au développement durable. Il serait dès lors envisageable d'intégrer la Fête du DD dans une manifestation déjà existante. Il a été question par exemple, en 2003, d'intégrer les manifestations « Nuit de la Science » et « Fête du développement durable ». D'autres manifestations, en apparence peu liées au développement durable pourraient offrir des opportunités intéressantes de sensibilisation « grand public » : la Foire de Genève ou le Salon de l'Auto (autour de la consommation responsable) ; la Cité des métiers (autour des professions de l'environnement), etc.
- **Option « Exposition thématique » :** des thèmes précis peuvent servir de clef d'entrée au développement durable, avec une exposition comme support didactique (écoquartiers, consommation, ...). A titre d'exemple, la Ville avait organisé en 2005 une exposition et des animations autour des photographies de Yann Arthus-Bertrand ("La terre vue du ciel"), qui avaient pour vocation de traiter des questions de développement durable. La Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris) a organisé en 2006 et 2007 une exposition sur les dernières innovations industrielles (tissus, matériaux de synthèse, etc.) liées aux questions de développement durable et de finitude des ressources. Cette exposition a pour vocation d'être louée et remontée ailleurs.
- **Option « Salon du développement durable » :** en ouvrant la manifestation largement à des entreprises actives dans le développement durable, on prolonge la logique du "bon geste" puisque les bonnes pratiques passent aussi et surtout par la consommation. Ainsi, le salon "Planète durable: éco-conso et style de vie" (Paris, 10-13 avril 2008) allie partenaires associatifs (Comité 21), organes de l'Etat (ADEME), labels de commerce équitable (Max Havelaar) et Ernst & Young ou la chaîne de magasin "Nature et Découverte". Le salon du commerce équitable en Seine-St-Denis (oct. 2007) a permis également de réunir les différentes organisations actives en matière de commerce équitable.
- **Option « Événement de niche » :** organiser un événement dédié à une thématique de niche, qui draine un public plus spécifique. À titre d'exemple, du 17 au 19 octobre 2009 a eu lieu à Genève la première édition de l'Ethical

Fashion Days. Cet événement a été soutenu par la Ville de Genève et une prochaine édition pourrait avoir lieu en 2009.

- **Option « Intervention dans un événement de grande envergure » :** un grand événement, tel que Eurofoot 08, est une manière directe de toucher un public qui n'est pas forcément sensibilisé. Des actions ponctuelles en parallèle à ce type de manifestation peuvent avoir un impact important.

5. Nouveau concept pour 2009

En automne 2008, le Service cantonal du développement durable (SCDD) a invité les villes et communes genevoises à participer en 2009 à un nouveau concept de manifestation « festive » autour du développement durable : le *Festival du développement durable*. Ce concept est proposé pour répondre à trois défis :

- Offrir une programmation suffisamment diversifiée pour attirer plusieurs types de publics.
- Mettre en valeur la richesse des initiatives en faveur du développement durable à Genève.
- Utiliser efficacement les canaux de diffusion de l'information en s'appuyant sur les réseaux et en mutualisant les ressources (communication conjointe).

En partie basée sur l'option « parcours décentralisé », ce nouveau concept consiste à proposer une diversité d'événements (expositions, visites guidées, projection de films, débats, conférences, concerts, animations, etc.) répartis sur 5 jours et dans différents lieux du canton. Ceci implique une coordination au niveau cantonal et une institution organisatrice par événement (communes, associations, entreprises). En 2009, ce Festival aura lieu du 3 au 7 juin.

6. Participation de la Ville pour 2009

Considérant la place de la Ville au sein des communes genevoises, l'engagement des différents services municipaux à intégrer le développement durable dans leurs missions, l'implication de l'Unité Agenda 21 dans l'organisation des six éditions de la Fête développement durable (dont le Festival 2009 découle), il apparaît légitime que la Ville participe au Festival 2009.

Dans la perspective de l'objectif politique de la « Ville durable » et afin de présenter une vision globale de l'action publique en faveur du développement durable, la Ville participera au Festival 2009 de deux manières :

a) en proposant une action par département : chaque département est invité à proposer une action (visite thématique, conférence, animation, journée portes

ouvertes, etc.) qui se déroulera pendant le festival. La participation des départements se fait sur une base volontaire, en fonction des ressources internes disponibles.

b) en réunissant l'ensemble du Conseil administratif pour moment d'échange avec la population autour du thème de la Ville durable.

Ce rendez-vous sera complété par un brunch-en plein air, proposant des produits locaux et de saison et répondant aux exigences appliquées lors des six éditions de la Fête. Des animations jeune public, en lien avec l'un des trois thèmes du Festival (réchauffement climatique ; diversité biologique et responsabilité sociale) seront organisées, en partenariat avec des services ou des organisations du réseau de la Fête.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Votre huissier est en train de vous distribuer un document relatif au bilan effectué par l'unité Agenda 21 de la Fête du développement durable. Vous savez que cette fête, pour laquelle la Ville a beaucoup investi en partenariat avec le Canton et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a eu lieu à l'occasion de six éditions.

Nous avons marqué une pause l'année passée pour faire un bilan de l'événement et voir si nous souhaitions le réorganiser. Tel était en tout cas le souhait conjoint du Canton et de la Ville. L'événement a été repensé sous la forme, vous le découvrirez dans la lettre de couverture, d'un festival du développement durable, qui sera organisé du 3 au 7 juin 2009.

Dans le cadre de ce festival du développement durable, qui implique plus fortement les autres communes, trois thèmes ont été sélectionnés: le réchauffement climatique, la diversité biologique et la responsabilité sociale. La Ville de Genève, bien évidemment, prendra une part active à cet événement festif. C'est une façon ludique mais efficace de sensibiliser nos concitoyennes et nos concitoyens, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de l'organiser, vous le lirez dans le courrier.

Ultérieurement, vous recevrez plus d'informations pour les départements qui souhaitent s'y engager. Un événement par département permettra de montrer en quoi l'action de la Ville s'inscrit dans les thématiques retenues, avec des visites, des circuits thématiques, des animations pédagogiques et une discussion ouverte à la population sur la ville comme ville durable. Vous savez que c'est le cadre politique que nous avons choisi, dans lequel nous insérons les actions de la législature en matière de développement de la ville. Nous avons eu l'occasion d'en parler, notamment lors du budget 2009.

Vous recevrez donc ce document. Si les membres de la commission Agenda 21 souhaitent que nous en parlions de manière plus approfondie, bien évidemment je suis disponible. Le Conseil administratif espère vous retrouver nombreuses et nombreux pour le brunch ouvert à la population que nous organiserons. Il sera l'occasion de discuter du cadre politique en Ville de Genève, de rencontrer le Conseil administratif et – je pense que c'est important – des représentants de chaque parti du Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions plus spécifiques sur le document, j'y répondrai volontiers, soit en commission Agenda 21, soit dans d'autres commissions, si vous le jugez opportun.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, nous souhaitons renvoyer ce document en commission Agenda 21 pour étudier un peu mieux son contenu.

Le président. Il en sera fait ainsi.

Le rapport D-60 est renvoyé à la commission Agenda 21.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une lettre du syndicat Unia concernant l'atteinte aux libertés syndicales. Cette lettre vous sera transmise par courriel. Madame Valiquer Grecuccio, vous demandez la parole...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je crois savoir que le syndicat Unia a demandé lecture de cette lettre au Conseil municipal.

Le président. Oui, mais comme cette lettre a deux pages et qu'il y a déjà eu une longue discussion la dernière fois sur cet objet, le bureau a décidé qu'il serait plus sage, avant de relancer toute la polémique, de vous l'envoyer. Maintenant, vous pouvez faire une demande formelle de lecture, bien sûr...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je vous remercie, Monsieur le président. Oui, j'en fais la demande formelle en tant que cheffe du groupe socialiste.

Le président. Monsieur le secrétaire, je vous demanderai de bien vouloir procéder à la lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

24 mars 2009

Monsieur le président du Conseil municipal,

Le 18 février 2009, un des plus grands employeurs privés de la ville de Genève se signalait en donnant son congé à une vendeuse, par ailleurs déléguée syndicale et présidente régionale d'Unia, le principal syndicat de la place.

Le motif du licenciement, clairement exprimé dans la lettre de congé, est le suivant: la parution dans la *Tribune de Genève* du 24 décembre 2008 de citations de cette vendeuse sur son opinion et celle de ses collègues quant aux nocturnes de fin d'année et au travail du dimanche.

Alors que jamais dans l'article cette déléguée syndicale n'a cité le nom de son employeur, Manor estime qu'elle a porté «atteinte à la considération de l'entreprise» et que les liens de confiance sont de ce fait rompus.

Comment considérer dès lors un tel acte autrement que comme un licenciement antisyndical? Comment ne pas se révolter contre cette atteinte aux droits fondamentaux reconnus tant dans la Déclaration des droits de l'homme que dans la Constitution suisse?

Des député-e-s au Grand Conseil viennent de déposer au nom de l'Entente un projet de loi visant concrètement une extension des heures d'ouverture des commerces avec la possibilité d'ouvrir tous les soirs jusqu'à 20 h et le samedi jusqu'à 19 h, ainsi que quatre dimanches par année. Un tel projet de loi, touchant directement les conditions de vie de plus de 18 000 travailleuses et travailleurs ainsi que leur famille, demande un vrai débat démocratique.

En osant licencier ouvertement une déléguée syndicale pour avoir simplement témoigné de ses conditions de travail et de sa volonté de se battre contre une extension des heures d'ouverture des magasins, Manor (et l'ensemble du patronat du commerce de détail qui s'est pour l'heure refusé à condamner ce geste) s'assied et empêche de facto tout processus démocratique.

Il est du devoir de chaque citoyenne et citoyen en général, mais de chaque autorité politique élue en particulier de veiller au respect des droits démocratiques.

Les négociations avec Manor ayant échoué, le syndicat Unia, avec l'appui d'un comité de soutien composé d'autres syndicats et de partis politiques, tient des piquets de protestation devant l'entreprise pour réclamer la réintégration de Marisa Pralong. Une pétition a déjà recueilli plus de 7000 signatures.

Dans ce contexte, plus soucieux des intérêts économiques du troisième plus grand distributeur du pays que du sort de vendeuses devant vivre avec moins de 3500 francs par mois, le conseiller administratif Pierre Maudet soutenait une décision de son chef de service, M. Pizzoferrato, visant à annuler les autorisations délivrées pour occuper la place publique devant les entrées de Manor. Dans l'argumentation développée par M. Pizzoferrato, nous relevons en particulier le fait que le service «n'aurait jamais attribué des emplacements à proximité du commerce susmentionné» s'il avait su que nous agissions pour un cas concret chez Manor.

En d'autres termes, le service propose à Unia de tenir des piquets de protestation soit à la Croix-d'Or, soit devant Confédération-Centre ou encore sur la plaine de Plainpalais. Voilà une anticipation inquiétante de la loi récemment votée par le Grand Conseil sur les interdictions de périmètre.

Les droits fondamentaux, dont la liberté d'expression et la liberté syndicale font partie, n'ont de sens que s'ils peuvent servir à celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre, à celles et ceux qui n'ont d'autre choix pour faire entendre leur voix que de descendre dans la rue.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons que, en tant qu'autorités politiques, vous vous engagiez, d'une part, à ce que le partenariat social soit respecté et à ce que les droits syndicaux soient garantis et, d'autre part, à ce que le droit de manifester et d'occuper l'espace public pour faire valoir des droits fondamentaux soit accordé et non bafoué comme actuellement.

En vous demandant de porter lecture de cette présente lettre lors de la prochaine session du Conseil municipal du 31 mars 2009, veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, l'expression de nos meilleures salutations.

Alessandro Pelizzari
Secrétaire régional

Joël Varone
Secrétaire syndical

Le président. Mesdames et Messieurs, je complète les communications du bureau en adressant nos félicitations à Laetitia Guinand pour la naissance de son fils Arcady, Ladislav, Benoît, Joseph, Jean, né le 26 mars. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu plusieurs motions d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour les nouveaux objets urgents suivants:

- l'interpellation I-189 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, intitulée «Arrachage des massifs de roses et des plates-bandes»;
- l'interpellation I-190 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier, intitulée «Des leçons à donner ou à ne pas donner aux banques»;
- l'interpellation I-191 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, intitulée «Sécurisation des sorties de garage suite au drame de la rue de l'Avenir»;
- le projet d'arrêté PA-94 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, intitulé «Règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève»;

- le projet d'arrêté PA-95 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Salika Wenger, intitulé «Crédit budgétaire supplémentaire pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement»;
- la motion M-856 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, intitulée «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?»;
- la motion M-857 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, M^{mes} Maria Pérez et Nicole Valiquer Grecuccio, intitulée «Non à l'expulsion de Fahad K.».

Nous débattons de ces urgences après les questions orales.

4. Questions orales.

M. Alexis Barbey (L). Ma question orale n'a rien à voir avec la demande d'interpellation que j'ai faite tout à l'heure, mais elle s'adresse quand même à M. le maire, en sa qualité de responsable du Service de l'environnement et des espaces verts (SEVE). J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'aller me balader en compagnie d'un ancien conseiller municipal dans le parc des Contamines, qui se trouve derrière l'école des Contamines, et j'ai été extrêmement attristé de voir l'état dans lequel ce parc se trouve.

Il n'y a plus aucune pelouse et même l'époque de l'année ne justifie pas qu'il y ait de la boue absolument partout. L'éclairage public pendouille, tous les globes sont cassés et cet endroit qui pourrait être tout à fait charmant donne l'impression d'être livré à l'abandon.

Je voudrais savoir si ce parc a été rayé du plan d'entretien du SEVE ou si vous avez l'intention de vous en occuper.

Le président. M. le maire vous répondra demain ou lundi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Maudet. J'ai été interpellé par un cafetier-restaurateur qui m'a rappelé qu'il payait ses impôts et qu'il était astreint, comme tous les autres commerçants, à faire débarrasser ses

bouteilles par une entreprise privée. Mais, fatalement, après des jours de congé ou de fête, son conteneur se voit « assailli » par l'ensemble des habitants du quartier, qui viennent y déposer leurs bouteilles, leurs débris de verre et même leurs ordures ménagères.

Ce commerçant a été d'autant plus déçu qu'il s'est vu infliger une amende, parce que les agents municipaux font leur travail et appliquent avec sérieux les consignes du magistrat. Mais il se posait la question de savoir si la situation des restaurateurs était bien prise en compte et si on veillait à faire en sorte qu'ils ne fassent pas les frais des incivilités des autres citoyens, qui, eux, voient tout simplement ces conteneurs comme des lieux de concentration pour les ordures ménagères.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous connaissons deux types de situation problématiques par rapport aux restaurateurs. Certains restaurateurs ne jouent pas le jeu et ils vident leurs bouteilles en grand nombre aux abords des bennes mises à la disposition des habitants. Bien évidemment, nous les pourchassons. C'est le cas le plus problématique. Nous connaissons des points bien précis et je crois qu'une pétition à l'ordre du jour ce soir relate cet état de fait à la rue Henri-Frédéric-Amiel.

Puis nous avons l'autre cas, celui du restaurateur qui effectivement est pénalisé, parce qu'il joue le jeu. Il a son conteneur, pour les déchets organiques ou pour le verre, à proximité de son commerce, souvent sur le domaine privé, parfois sur le domaine public, et il voit ce conteneur utilisé par d'autres.

Nous recommandons dans ces cas-là, pour éviter que le conteneur ne soit utilisé par des privés ou par des ménages, de le cadenasser. C'est un peu malheureux, mais c'est ainsi que cela marche le mieux. De nombreux commerçants ont simplement investi dans un cadenas... C'est une vingtaine de francs, deux trous dans le conteneur, et ils se réservent ainsi son utilisation.

Sinon, il arrive ce que vous avez décrit. Des gens indécents, voire franchement incivils, utilisent ces conteneurs pour leurs déchets ménagers et leurs ordures propres, à eux – ordures propres étant une audace littéraire que je ne reproduirai pas ce soir, j'essaierai du moins... – qui de ce point de vue là posent un problème, parce que beaucoup de déchets potentiels traînent aux abords des bennes à l'issue des week-ends.

Je suis navré pour ce qui est arrivé à ce restaurateur, mais je lui recommande vivement, surtout s'il est sur le domaine privé, d'équiper ses bennes de cadenas, c'est le meilleur moyen d'éviter ce genre de désagréments.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Lundi 16 mars, des milliers de Tamouls défilaient dans nos rues pour se rendre à la place des Nations. A l'occasion de cette manifestation, le vice-président du Conseil administratif prit la parole, déclarant notamment qu'il était présent non seulement à titre personnel, mais également en tant que représentant de la Ville de Genève.

Le lendemain, le journal *Le Monde* publiait une enquête sur les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LLTE), avec lesquels les organisateurs de la manifestation genevoise ne cachent pas leur proximité, les drapeaux des Tigres flottant en nombre dans ce cortège. On y apprend que cette organisation terroriste pratique le racket, qu'une vingtaine de ses membres furent arrêtés en 2007 par la justice française pour ce motif et menaces d'enlèvement. En cas de refus de paiement, les membres de la famille, au Sri Lanka, sont envoyés dans ses camps de travail forcé.

D'ailleurs, en février, le numéro deux de cette organisation terroriste a été arrêté à Paris pour extorsion de fonds et financement d'activités terroristes. A ce propos, rappelons que c'est un kamikaze du LLTE qui a assassiné le premier ministre indien Rajiv Gandhi. De plus, *Le Monde* souligne que des enquêtes françaises et italiennes ont révélé que la Suisse est la plaque tournante de l'organisation clandestine tamoule et que les fonds extorqués y transitent.

Le Conseil administratif peut-il nous dire si la participation de son vice-président équivaut à une association à cette manifestation?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M. Hämmerli de sa question dans la mesure où il me permet de répéter une nouvelle fois ce que j'entends dire. D'ailleurs cela sera l'occasion d'une conférence de presse qui annoncera le programme de la mairie qui me sera confiée pendant une année.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes au 150^e anniversaire de la bataille de Solferino, au 60^e anniversaire des Conventions de Genève, qui portent le nom de notre cité, et j'entends être, pendant cette année de mairie, le porte-parole du respect – de part et d'autre, Monsieur Hämmerli – des Conventions de Genève. Je le serai non seulement lors de conférences de presse, mais en étant parmi les personnes chargées de faire respecter ces conventions. Vous le savez, les guerres ne sont plus conventionnelles et qu'ils soient des combattants légitimes ou illégitimes, toujours est-il que les combattants doivent faire respecter ces conventions.

On nous a fait l'honneur de nous inviter devant ces personnes qui subissent de la part de l'Etat sri-lankais des exactions en tant que civils. Cela aussi est avéré. Je

suis allé à la fois défendre les Conventions de Genève, qui garantissent le respect des civils, aux termes des addenda ratifiés après la Seconde Guerre mondiale, mais aussi rappeler aux Tigres, les représentants choisis par le peuple tamoul, le respect des Conventions de Genève. Si vous lisez bien l'excellent article de la *Tribune de Genève*, vous verrez qu'il relève que la Ville de Genève a appelé à tous les belligérants le respect des Conventions de Genève, notamment par rapport au fait de ne pas faire des civils un bouclier.

J'estime donc que notre municipalité a fait son devoir, puisqu'elle porte le nom de Genève, et que, dans cette situation très troublée, elle a aussi le droit de faire valoir l'esprit de Genève, dont font partie lesdites conventions.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question est pour M. Pagani. Il y avait des travaux il y a deux jours encore à l'avenue De-Gallatin. Heureusement, ils sont terminés, mais ces travaux étaient compris entre le tronçon des voies couvertes et la rue des Confessions. Pour vous expliquer comment est la rue, il y a le trottoir, la piste cyclable, les voitures parquées, puis la route.

En fait, les travaux étaient sur la piste cyclable, ce qui fait qu'on ne pouvait plus l'emprunter à vélo. On était obligé d'aller sur le tronçon de route qui, du coup, était très serré et à contresens, et on risquait sa vie à peu près tous les jours.

J'aurais voulu savoir si le département sera plus attentif une prochaine fois. Mieux vaut supprimer une place de parking, au risque de recevoir deux ou trois lettres d'habitants mécontents, que de risquer la vie d'une centaine de cyclistes chaque jour.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, les travaux sont une obligation et ils provoquent un certain nombre d'inconvénients. Bien évidemment, nous sommes le plus souvent attentifs à faire en sorte que nos services, et notamment le Service du génie civil, mettent en place des itinéraires de contournement sécurisés. Je sais pouvoir compter sur eux à cet égard.

Vous me dites que cela n'a pas été le cas à cet endroit. Je ferai les vérifications nécessaires mais, de manière générale, j'ai pu le constater à de nombreuses reprises, les services de notre département font le maximum pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et que la population, les cyclistes et les piétons vaquent à leurs occupations dans les meilleures conditions possibles.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire, Manuel Tornare. Pour renouveler mon passeport, ce que j'ai fait récemment, le service des passeports de la Ville m'a demandé de fournir un certificat de ma commune d'origine, attestant que je suis bien originaire de cette commune.

Or cette information figure notamment sur ma carte d'identité, sur mon ancien passeport, sur l'attestation de domicile émanant de l'Office cantonal de la population de Genève, où est déposé mon acte d'origine, ce qui est le cas évidemment pour tous les contribuables, tous documents également demandés pour faire son passeport.

Curieuse de connaître l'utilité de ce document, j'ai posé la question à un collaborateur du service des passeports de la Ville de Genève, d'ailleurs très aimable, qui m'a répondu, je cite: «Il faut bien faire marcher les administrations...» J'ajoute que ce certificat m'a coûté 27 francs, alors qu'il en a certainement coûté bien plus cher à ma commune d'origine pour établir un document, la facture, pour l'envoyer séparément, tout cela ajouté aux frais d'encaissement, et ainsi de suite...

Bref, ce n'est certainement pas une manière de renflouer les caisses des administrations... J'ose donc espérer qu'il existe une très bonne raison qui motive cette demande et je me réjouis que vous me l'exposiez. Je vous en remercie par avance.

M. Manuel Tornare, maire. L'Office de l'état civil, chère Madame, dépend de la mairie, c'est-à-dire de M. Moret. Mais je veux bien vous répondre, puisque j'ai été en charge de ce service pendant huit ans, lors des deux précédentes législatures. Il faut un acte authentique de votre commune d'origine, on ne peut pas se contenter d'une mention dans le passeport ou dans d'autres documents. L'acte authentique, c'est donc une obligation.

D'autre part, en ce qui concerne la réponse de ce fonctionnaire, je ferai discrètement une petite enquête, sans qu'il y ait d'inconvénient pour cette personne. Je suis de votre avis, la réponse n'est pas adéquate.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a environ dix jours, j'ai eu l'occasion d'essayer de traverser la passerelle des Vernets, mais je me suis trouvée devant une passerelle entièrement fermée aux piétons. J'y suis restée quelques minutes pour observer ce qui se passait. Plusieurs piétons, entre 17 h et 18 h, voulaient traverser.

J'ai cherché un panneau pour avoir des explications. Oui, il y avait un panneau sur lequel il était écrit que la passerelle était fermée jusqu'à la fin janvier

pour le trafic motorisé uniquement. Les raisons évoquées étaient que la résine appliquée lors de la rénovation avant l'Euro n'avait pas tenu et il s'avérait qu'une seconde couche de cette même résine n'avait pas tenu non plus. On a donc dû trouver un autre matériau, plus résistant.

Je demande donc pourquoi il n'y a pas eu d'information sur la fermeture de la passerelle à toute circulation et à quel surcoût nous devons nous attendre pour cette opération, puisque nous avons voté un crédit de rénovation de 330 000 francs environ. Ce crédit était prévu pour une couche de résine et nous nous retrouvons avec trois couches. Comment se fait-il que les professionnels se sont trompés ainsi de produit?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vais essayer de répondre de manière très succincte. Il faut savoir que ce platelage nous a été proposé par une entreprise avec une couche prétendument révolutionnaire, laquelle permettrait aux voitures de circuler comme sur du bitume. Malheureusement, cette couche révolutionnaire s'est révélée tout à fait inappropriée, d'autant plus qu'elle a été appliquée sur du bois humide.

Nous sommes restés dans le cadre de ce crédit d'étude de 330 000 francs que je vous avais soumis et nous avons demandé à l'entreprise de payer une seconde couche pour essayer de faire correspondre ce travail au cahier des charges. Malheureusement, l'ensemble du financement de sécurité des assurances de l'entreprise y a passé et nous n'avons pas pu obtenir satisfaction en ce qui concerne le cahier des charges.

Nous avons donc eu un dépassement de crédit – la commission des finances en a été informée – qui nous a permis de faire une première couche de bitume pour isoler de l'humidité le platelage et la couche finale de bitume. Evidemment, il fallait des conditions atmosphériques adéquates et, comme vous avez pu le constater, l'hiver a été très rigoureux et il ne nous a pas permis de déposer cette couche de bitume finale.

Heureusement, cette couche finale est aujourd'hui déposée et elle permet aux voitures et aux piétons de circuler librement. Je suis satisfait de cette situation, même si nous avons dû attendre les beaux jours pour la déposer, puisqu'il nous fallait une température de 5 degrés au moins pour faire en sorte qu'elle tienne.

Je peux vous annoncer aujourd'hui que cette passerelle est ouverte pour quatre ans, le temps des travaux, qui commenceront incessamment. En effet, j'ai appris qu'il n'y a pas eu de recours quant au pont qui sera construit dans l'alignement de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Nous espérons que ce platelage tiendra quatre ans, avant l'ouverture de ce nouveau pont.

Sur place, nous avons donné une première information pour dire que ce serait à la fin du mois de janvier, mais, comme vous l'avez remarqué, un petit ajout précisait qu'il fallait tenir compte des conditions climatiques. J'espère que tous les passants ont fait le rapprochement entre cet ajout et la première information. Vous m'excuserez si cela n'a pas été le cas. Toujours est-il que la situation est aujourd'hui normalisée.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le magistrat. Ce n'est pas qu'il ne faut pas donner quelques détails, mais je rappelle que les réponses peuvent être aussi courtes que les questions...

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse au conseiller administratif M. Manuel Tornare. Monsieur le magistrat, plusieurs habitants de quartiers périphériques sont venus me voir pour se plaindre de la suppression progressive de massifs de fleurs et de rosiers en ville de Genève.

Vous qui êtes du parti de la rose, ne devez-vous pas vous soucier d'en offrir aux quartiers populaires ou de conserver celles qui y sont déjà?

M. Manuel Tornare, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question. C'est vrai, j'aime beaucoup les roses et, je l'ai dit le 21 février au congrès du Parti socialiste, des roses, je ne veux pas retenir les épines... C'est en citant Haydn, le grand musicien que M. Hämmerli connaît bien, que j'ai prononcé cette phrase.

S'agissant de la suppression des massifs de fleurs, un rectificatif sera fait prochainement par rapport à l'article de *Genève Home Informations* (GHI). J'ai rendez-vous jeudi avec le rédacteur en chef et M^{me} Zaugg, la journaliste qui a écrit cet article, pour parler de ce dossier, remettre des plans, et GHI publiera certainement mercredi prochain un article pour rectifier ce qui a été dit. Les imprécisions ne sont pas dues à la journaliste mais à mon service, qui a reconnu que la communication n'avait peut-être pas été très performante sur ce dossier-là. J'adresse mes excuses à la journaliste et au public.

Bien évidemment, nous ne supprimerons pas beaucoup de massifs, mais nous ferons en sorte que leur disposition, surtout au quai Gustave-Ador, soit beaucoup plus esthétique. Je l'ai dit aussi dans la réponse un peu imprécise, que je n'avais pas pu relire, on a, à l'heure actuelle, des carrés, des rectangles qui sont alignés comme des régiments militaires... (*Remarque de M. Maudet.*) Avec tout le res-

pect que j'ai pour le capitaine assis à côté de moi, ce n'est pas forcément ce qu'il faut à cet endroit...

D'autre part, en accord avec les organisateurs des Fêtes de Genève, nous essaierons de faire en sorte qu'il y ait le moins de dégâts possible à l'avenir, et que cela coûte donc moins cher au contribuable quand il s'agit, après la manifestation, de réparer les dégâts causés aux roses, aux rosiers ou à la pelouse.

Vous aurez une réponse beaucoup plus exhaustive dans les jours qui viennent. Mais je vous remercie de votre question très intéressante.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat, tout le monde sait que l'important, c'est la rose...

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question s'adresse à Patrice Mugny, en charge du département de la culture. Vous allez penser que je fais une fixation, mais en fait pas. Simplement, il se trouve que votre département prête peut-être le flanc aux questions.

Je me réfère à l'enquête parue dans le journal *Le Temps* du samedi 21 mars 2009, sous la plume d'Arnaud Robert, qui faisait état de liens pour le moins troublants, voire dérangeants, entre le nouveau directeur du Musée d'ethnographie, venu de Belgique il n'y a pas très longtemps, et un collectionneur et mécène privé genevois bien connu, sur le problème de la sortie d'œuvres d'art ou d'œuvres archéologiques africaines de leur continent, dans des conditions pas toujours optimales.

Le sujet mériterait d'ailleurs plus qu'une simple question orale, mais je voulais au moins déjà la poser, puisque cet article est sorti il y a peu de temps et qu'il semblait très étayé.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Nous sommes en train d'examiner avec M. Boris Drahusak, le directeur de mon département, si les choses ont été plus avant qu'une simple collaboration. Il est évident que le Musée Barbier-Mueller – nous parlons bien de ce musée-là – est un musée privé.

Si discussion il doit y avoir autour de la loi fédérale de rétrocession de certains objets – c'est un débat permanent en Suisse, comme d'ailleurs dans d'autres pays – il faut savoir que toute la question de la possession culturelle est extrêmement délicate. Il ne suffit pas de renvoyer des objets, il faut être sûrs qu'ils seront correctement traités. Vous n'ignorez pas que des objets exposés dans des musées ont été

considérés comme volés et ont été renvoyés. Or, deux semaines plus tard, on les retrouvait sur les marchés de l'art pour le plus grand profit des pays vendeurs...

Pour revenir à la question qui nous intéresse, vous savez que M. Barbier-Mueller avait été un des premiers opposants à la constitution du Musée d'ethnographie nouveau. Le débat avait été extrêmement délicat, avec une cohorte d'opposants. Avec l'arrivée de Jacques Hainard à la direction du Musée d'ethnographie de Genève et de M. Boris Wastiau, qui le remplace maintenant, nous avons heureusement renoué des liens avec l'ensemble des partenaires genevois de l'ethnologie, de l'ethnographie et de l'anthropologie. De ce point de vue là, nos relations avec M. Barbier-Mueller sont excellentes, puisque j'étais même allé faire un petit laïus au moment de la réouverture de son musée rénové.

J'ai demandé à M. Boris Drahusak d'aller voir plus avant. En l'état du dossier et à ma connaissance – je dis bien à ma connaissance – il s'agit d'une simple collaboration d'un conservateur, puisque, à l'époque, M. Wastiau était encore conservateur et n'était pas encore entré dans ses fonctions de nouveau directeur, sur des compétences et des mises en commun de compétences. Si les choses s'arrêtent là, je ne vois rien à redire. Nous ne sommes pas juges de ce qui se passe dans les musées privés.

Les choses sont-elles allées au-delà? Je ne crois pas, mais j'aurai la réponse prochainement et je vous la donnerai, Madame la conseillère municipale. Nous verrons et nous aviserons. J'ai de forts doutes que le Musée d'ethnographie se soit mêlé d'affaires de possessions d'objets et, je le répète, pour ce qui concerne le fonctionnement du Musée Barbier-Mueller, nous serions bien en peine d'intervenir, puisque cela relève de la législation fédérale.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse au magistrat M. Pierre Maudet. Existe-t-il une réglementation concernant les nouvelles attributions des stands ou étals pour les puces sur la plaine de Plainpalais?

Deuxième question: il s'avère qu'un grand nombre de places sont vacantes lors de ces marchés et certains fonctionnaires répondent à ceux qui veulent faire une demande d'inscription pour une place qu'il y a plusieurs années d'attente. Si je ne m'abuse, en France, les places des abonnements annuels – comme ils existent à Genève, je pense – qui ne sont pas occupées sont automatiquement louées le jour même. Mais là je parle de la France. Serait-il possible de le faire ici, à Genève?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est une question à tiroirs et je vais y répondre. Rassurez-vous, je serai le plus bref possible... Oui, un règle-

ment, qui date maintenant d'une année environ, pose clairement les choses. Il est un des premiers sujets sur lesquels j'ai souhaité créer une réglementation, voire la faire évoluer. Ce règlement dispose qu'il y a une liste d'attente, donc un ordre d'arrivée.

Il y a deux types de marchands, d'abord ceux qui fonctionnent à l'abonnement et qui présentent une certaine récurrence, car ils doivent être là au minimum 80% du temps où le marché a lieu, ensuite ceux qui viennent «au ticket», comme on les appelle, ponctuellement, un peu de sept en quatorze, voire de manière plus régulière, ou alors même ceux en attente d'un abonnement.

Nous avons un certain quota de places avec abonnement et de places au ticket et, comme vous, nous constatons régulièrement qu'un certain nombre de places avec abonnement ne sont pas utilisées. Comme vous, nous en avons conclu que, malgré le fait que des abonnés continuent de payer et d'avoir une sorte de rente par la place non utilisée, il fallait les priver de place le cas échéant s'ils n'utilisent pas au minimum à 80% du temps les places prévues.

Simplement, la mise en vigueur de ce nouveau règlement prend du temps. Nous devons faire le constat sur une année – l'abonnement est valable un an – et, petit à petit, nous réduisons les listes absolument gigantesques de personnes en attente, qui se voient ainsi plus proches du passage à l'abonnement. Mais il faudra encore des mois, parce que les listes sont vraiment impressionnantes, avec plusieurs centaines de personnes. Il faut compter aussi avec quelques retards dus aux travaux sur la plaine de Plainpalais.

Vous savez, en effet, que tout l'intérieur de la plaine sera obturé et fera l'objet de travaux, qui ont été votés ici. Nous ne conserverons que le pourtour, sur lequel le marché aux puces se déroule, mais également quelques parts à l'intérieur. J'espère que, d'ici à l'année 2010 au plus tard, nous aurons pu régulariser dans l'égalité de traitement cette situation assez choquante, avec des places libres que des gens ne peuvent pas utiliser.

M^{me} Danièle Magnin (L). J'ai un certain nombre de petites questions que je poserai à M. Pagani. Monsieur Pagani, il y a deux mois, je vous ai demandé quand les trottoirs de l'avenue de Champel seraient réparés. Vous m'aviez répondu que c'était prévu pour telle semaine et, effectivement, cette semaine-là, on a réparé une partie de ces trottoirs.

Mais il se trouve que, à la hauteur de l'arrêt de bus Peschier, par hasard devant chez moi, il y a eu une rupture d'une colonne d'eau. Le trottoir a été complètement démoli, puis refait, mais avec de fortes inégalités d'une hauteur de 10 cm au moins, et c'est vraiment quelque chose qui fait trébucher les gens. Première question: savez-vous s'il est prévu de réparer cela?

La deuxième question a trait à ce qui se passe sur le haut du plateau de Champel, dès lors que, il y a environ un mois et demi à deux mois, on a entrepris des travaux apparemment de canalisations et que certains endroits, notamment devant la boucherie, sont restés ouverts. Les travaux semblent achevés mais le trou n'est pas refermé, et les personnes du chantier qui se déroule à d'autres endroits ont dit au tenancier de la boucherie que ce serait rebouché d'ici à deux mois. Evidemment, c'est source de danger pour les personnes qui peuvent y tomber, donc de responsabilité pour notre Ville, et je voudrais savoir ce qui sera fait.

Enfin, la dernière question...

Le président. C'est une seule question, normalement!

M^{me} Danièle Magnin. C'est toujours le même sujet! Il s'agit de la sécurité des passants, Monsieur le président. On trébuche aussi sur le plateau de Champel, à l'endroit où les pompiers ont dû, de toute urgence, évacuer un grand pin qui était tombé. Des racines se promènent sous le goudron et l'ont défait, et des gens tombent à cet endroit, relativement régulièrement. C'est un sujet un peu urgent.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M^{me} la conseillère municipale de dire que nos services ont effectué ce qui a été annoncé à ce Conseil municipal. Mais je vous en supplie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour des questions aussi précises que celle-ci, il vaut mieux m'adresser une lettre. Je ferai traiter la demande par les services et vous aurez plus vite la réponse...

En l'occurrence, je vais me renseigner auprès des services et une réponse sera rédigée, que je m'engage à vous donner demain dans la journée. Mais les travaux ne seront toujours pas effectués et vous avez attendu cette séance... (*Remarque de M^{me} Magnin.*) Ah! si vous l'avez su hier soir, ça va, on pourra tenir les délais.

Nous allons donc faire en sorte que ces réparations soient effectuées. Nous avons un contrôle des fouilles au Service du génie civil qui est en charge de la sécurisation de l'ensemble des travaux. Nous prendrons donc langue avec les personnes, les entreprises responsables de ces chantiers, le cas échéant le génie civil, et nous mettrons aux normes ce trottoir. Je vous rendrai réponse précise demain soir.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Il y a presque deux mois, je posais une question au Conseil administratif sur l'information aux habitants par rapport aux tra-

vaux en cours en ville de Genève, notamment ceux du tram Cornavin-Onex-Ber-nex. Il nous avait été répondu que c'était du ressort des autorités cantonales.

Je voudrais alors savoir si le Conseil administratif a écrit aux autorités cantonales en question, puisque plusieurs d'entre nous ont été contactés par des habitants de rues sinistrées, notamment de la rue du Vélodrome ou de la rue Benjamin-Franklin. Ces personnes attendent la mise en place de mesures.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons fait plus qu'écrire aux autorités cantonales, nous avons tapé du poing sur la table, parce que nous participons non seulement aux travaux, mais aussi au financement de la communication.

J'ai signé une lettre qui faisait part de notre mécontentement et il semble que les choses s'améliorent. J'ai vu quelques prémices de pancartes qui indiquent notamment les déplacements d'arrêts de bus. Il y a un progrès, mais il n'est pas encore satisfaisant. Nous avons les moyens, si j'ose dire, d'améliorer les choses, dans la mesure où nous pouvons arrêter le financement de cette communication et la faire nous-mêmes.

Je ne veux pas en arriver à ces extrémités-là et je suis persuadé que le Canton mettra toute l'énergie nécessaire pour faire en sorte que les piétons, les cyclistes et les automobilistes soient le moins dérangés dans le cadre de ces travaux d'aménagement du tram. Mais, de toute manière, comme vous l'avez relevé, l'Etat est le maître d'œuvre et nous ne pouvons que solliciter sa bonne volonté.

Le président. Il y a encore six demandes de parole... Si vous allez assez vite dans vos questions et les magistrats dans leurs réponses, nous irons jusqu'au bout de ces questions orales.

M. Marc Dalphin (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. A la fin de la dernière législature et en début de celle-ci, nous avons abordé une collaboration entre certaines coopératives d'habitation et le département pour la rénovation de quelques immeubles. Il me semble qu'il s'agissait d'immeubles des rues Lissignol, Rousseau. Ma question est simple: qu'en est-il de cette collaboration? Où en est-on?

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci de votre question, Monsieur Dalphin. Elle m'a été posée lors d'une rencontre que j'ai eue avec nos locataires dans le quartier de Saint-Gervais, notamment sur le périmètre Grenus-Lissignol. Effectivement, nous avons exploré la possibilité de travailler avec des coopératives. Quand je dis nous, c'était au sein de mon département, parce que le dossier n'est jamais arrivé au Conseil administratif.

Nous nous étions rendu compte que, dans les faits, la capacité financière de nos locataires à entrer dans une coopérative n'était pas au rendez-vous et que, vu l'état de vétusté et l'ampleur des travaux qu'il fallait réaliser pour faire tourner un plan financier en lien avec du logement social, sans aide de la municipalité – en l'occurrence, je travaillais sur un scénario avec deux coopératives, La Ciguë et la Codha – c'était impossible.

En l'état, nos premières discussions se sont arrêtées face à l'impossibilité, d'une part, pour nos locataires de devenir des coopérateurs et, d'autre part, de faire tourner un plan financier en lien avec du logement social pour ces immeubles-là.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Salerno et elle concerne l'arcade située dans l'immeuble qui abrite l'Hôtel des Tourelles, au bout du pont de la Coulouvrenière, pour laquelle nous avons voté un crédit de rénovation. J'aimerais savoir si le vœu de ce Conseil municipal d'offrir en priorité cette arcade aux exploitants de l'hôtel a été réalisé. Sinon, à quelles conditions a-t-on trouvé preneur?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Queloz, nous sommes actuellement en train de faire visiter l'arcade, puisque différentes petites et moyennes entreprises se sont montrées intéressées à louer cet espace-là. Je rappelle que les exploitants des Tourelles ne voulaient qu'une partie de l'arcade, laquelle est assez étendue en longueur. C'était très difficile de leur donner satisfaction et, en même temps, d'avoir la même capacité locative pour cet espace magnifique et très bien situé, au bout du pont, à côté de l'Hôtel du Rhône.

Nous n'avons malheureusement pas pu répondre au souhait des hôteliers et nous organisons des visites de l'arcade. Nous n'avons pas encore de repreneur. En l'occurrence, l'entreprise qui s'installera dans cette arcade devra, si elle le souhaite, investir pour une part, puisque je vous rappelle que vous n'aviez pas inclus certains frais dans votre crédit de rénovation, notamment ceux relatifs à la pose d'un ascenseur.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ma question concerne l'embryon de piste cyclable qui court le long de la caserne des Vernets, côté Arve. Quand je dis embryon, c'est que, actuellement et compte tenu du temps que nous avons eu depuis le début de l'année, ce cheminement est davantage sur la terre, voire sur la boue, que sur du goudron. J'aimerais savoir si le Conseil administratif pense pérenniser cette piste cyclable.

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

M^{me} Martine Sumi (S). J'ai un peu honte, je vous l'avoue... je ne sais pas si ma question s'adresse à M^{me} Salerno ou à M. Tornare. Depuis plusieurs mois, on voit au centre sportif des Vernets des grands panneaux qui indiquent la réouverture d'un café-restaurant. En fait, les travaux se déroulent depuis déjà une année et demie. Il y a eu un moment une entreprise d'intérim, mais il n'y a plus rien maintenant. Savez-vous quand il y aura à nouveau un lieu convivial dans ce centre sportif des Vernets?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. A ma connaissance, la cafétéria des Vernets a été attribuée en cogestion entre la société d'exploitation de restaurants et de cafétérias DSR et le Servette Hockey Club. Les travaux de base ont été effectués et le lieu a été mis aux normes.

Ensuite, le repreneur a voulu faire toute une série d'aménagements qui posent problème du point de vue des exigences de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Nous sommes en effet dans un espace protégé, lequel, d'ailleurs, a fait l'objet d'une négociation avec les associations du patrimoine. Je n'ose pas dire qu'il y a eu litige, puisque, aujourd'hui, nous sommes à bout touchant pour mettre en route ce lieu. C'est une question de semaines, et pas de mois. Il faut dire qu'un premier repreneur s'est désisté. Enfin, le temps nécessaire avant cette reprise des locaux se justifie par l'état relativement détestable, pour ne pas dire autre chose, dans lequel ils ont été laissés.

C'est un peu une saga, mais elle se terminera, comme la saga de la passerelle des Vernets.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à la conseillère administrative M^{me} Sandrine Salerno. En date du 6 décembre 2008, nous avons voté

notre budget de fonctionnement, qui dégage, bon an mal an, un léger bénéfice de 1,3 million de francs. Or, depuis le début de cette année, mois après mois, séance après séance, nous recevons des propositions de crédits budgétaires supplémentaires du Conseil administratif, sans avoir en même temps les diminutions de charges ou les économies correspondantes.

Afin de pouvoir, lors de prochaines demandes, juger non seulement de leur opportunité mais être aussi conscients du respect du budget que nous avons voté, pourrions-nous avoir la somme des budgets supplémentaires votés à ce jour, sachant que nous ne sommes qu'au premier trimestre de l'année?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame Olivier, vous visez donc le compte de fonctionnement. Nous vous fournirons le document demain après-midi.

M. Miguel Limpo (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagni. La rue du Rhône est empruntée par de nombreux piétons – par beaucoup de voitures aussi, malheureusement... – et, notamment au niveau de la rue Pierre-Fatio, il n'existe pas de passage pour piétons qui relie les deux côtés de Pierre-Fatio, côté Rive, alors qu'ils existent du côté lac.

Cet état de fait crée de nombreux problèmes pour les piétons qui doivent se rendre de Rive aux différents arrêts de bus à proximité. Que compte faire le Conseil administratif en vue de créer un passage pour piétons dans un des lieux de passage les plus importants de notre ville?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, il vous sera répondu demain.

Nous passons maintenant aux motions d'ordre. Si les urgences sont acceptées, je vous propose de traiter de suite les interpellations et de prendre les projets d'arrêtés et motions à 20 h 30.

Je commence par l'interpellation urgente I-189 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, intitulée «Arrachage des massifs de roses et des plates-bandes».

M. Alexandre Chevalier (L). Nous aimerions parler de ce sujet en urgence parce que c'est aujourd'hui que ces roses, notamment, sont arrachées. A notre point de vue, des décisions sont prises d'une manière un peu arbitraire. Des

personnes qui s'intéressent à ce sujet, notamment un certain nombre d'amis de M. Tornare, se plaignent de la politique menée par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Des roses et des arbres sont arrachés en ce moment dans différents quartiers de la ville, comme quoi certaines garanties demandées par les habitants ne sont pas données. Il nous apparaît donc urgent d'en parler ce soir.

Le président. Je passe la parole à une personne par groupe pour une minute, pour se prononcer sur l'urgence uniquement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, nous sommes cosignataires de cette interpellation. Nous pensons qu'il y a urgence parce que c'est la saison pour se poser la question. Nous aimerions que le Conseil municipal puisse décider aussi de la suite à donner à cette interpellation ce soir même.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 50 oui contre 17 non (5 abstentions).

Le président. La deuxième motion d'ordre concerne l'interpellation urgente I-190 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier, intitulée «Des leçons à donner ou à ne pas donner aux banques».

M. Alexis Barbey (L). Cette interpellation a trait directement à la lecture qui nous a été faite tout à l'heure par le maire de la réponse adressée à M. Ivan Picet, président de Genève Place financière... (*Brouhaha.*) Le fait que cette lettre a été envoyée à la suite d'une prise de position d'un représentant de Genève Place financière est une chose, mais le ton de cette lettre et, en particulier, la mention qui disait qu'étant donné la manière dont les banques géraient leurs affaires la Ville de Genève n'avait de leçon à recevoir de personne, m'ont profondément heurté et choqué, en tant qu'employé des banques genevoises, et en particulier des banquiers privés...

Le président. Sur l'urgence, Monsieur Barbey...

M. Alexis Barbey. Oui, j'y suis, Monsieur le président, je suis en plein dedans... Il est effectivement urgent de ne pas laisser dire que les banques gèrent leurs affaires moins bien que la Ville de Genève. Je vous rappelle que les banques

ont des actionnaires, les banques ont des familles participatives, les banques n'ont pas des contribuables qui sont corvéables à merci et qui n'ont pas le choix de rester ou de partir... (*Protestations.*) Je trouve que la position du maire est absolument scandaleuse, indéfendable et honteuse de sa part... (*Exclamations.*)

Et la deuxième chose que je tiens à dire, c'est que, en ce qui concerne les leçons à donner sur la gestion de la Ville, les employés des banques qui reçoivent leur lettre de démission en ce moment sauront comment soutenir l'action du maire dans cette affaire!

Le président. Sur l'urgence!

M. Alexis Barbey. Monsieur le président, sachant très bien de quelle majorité politique dispose M. le maire, je préférerais traiter le fond en même temps que la forme. Mon interpellation est urgente en ceci qu'on ne peut pas dire n'importe quoi à ses principaux contribuables et à des gens qui contribuent depuis des années au développement de l'économie genevoise. Je trouve cela extrêmement léger et désagréable de la part du maire. Mais ce n'est pas la première fois qu'il nous fait ce genre de turpitudes ou de tours à l'égard des banquiers, qu'ils soient privés ou publics. Alors, je ne suis pas étonné outre mesure...

Le président. Nous avons compris, Monsieur Barbey...

M. Alexis Barbey. Cela dit, je serais ravi que le Conseil municipal traite cette interpellation en urgence, de sorte que nous puissions débattre de ces arguments plus longtemps... (*Brouhaha.*)

Le président. Je passe la parole à un représentant de chaque groupe. Madame Wenger...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je dois dire qu'avec ce qui se passe en ce moment et la crise que nous vivons, je me réjouis d'avoir ce débat avec les libéraux. Nous accepterons l'urgence pour que, peut-être, ils nous donnent une leçon et une seule leçon, celle de l'humilité!

Le président. Merci, Madame Wenger. Mais il n'y aura pas de débat, puisque c'est une interpellation...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, non seulement le groupe socialiste acceptera l'urgence, mais il se réjouit même que le débat soit ouvert, ne serait-ce que parce qu'il est fier de faire partie de la majorité de notre maire!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vivons une situation très difficile pour les banques, mais aussi pour les citoyens. Comme vous le savez, il existe une déstabilisation actuelle qui met vraiment pas mal de familles sur la brèche. Il est donc urgent de traiter ce sujet. J'espère que le débat sera digne, qu'on ne tombera pas dans les dérapages, parce qu'il est vrai que, du côté des administrations comme du côté des autorités, nous devons conserver une certaine dignité dans ce type de problématique.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, on hallucine un peu ce soir... Trouver qu'il y a vraiment un caractère d'urgence à cette interpellation, c'est se moquer du monde! Nous avons une liste de 68 objets à traiter, avec des objets à renvoyer en commission, et vous perdez du temps là où il n'y a pas d'urgence. C'est franchement scandaleux. Nous refusons l'urgence, bien sûr!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 54 oui contre 12 non (3 abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordre concerne l'interpellation urgente I-191 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, intitulée «Sécurisation des sorties de garage suite au drame de la rue de l'Avenir».

M. Simon Brandt (R). Cette interpellation vise à demander quelques explications à la suite du drame de la rue de l'Avenir. Nous avons cru comprendre qu'il y a eu un renvoi de balle entre divers services de la Ville et nous voulons nous assurer qu'à l'avenir cela ne se reproduira plus. Nous posons quelques questions par rapport aux sécurisations de sorties de parking, non seulement dans les immeubles appartenant à la Ville, mais également dans les autres immeubles quand le domaine public communal peut intervenir.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera cette urgence, ne serait-ce que pour donner au magistrat concerné et à la magistrature concernée l'occasion de répéter ce qu'ils ont déjà dit, y compris dans la presse.

Cette urgence, nous l'acceptons simplement pour que le sujet soit une bonne fois clos et qu'on ne joue pas sur le drame vécu par d'autres personnes.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Effectivement, ce sujet est sensible et urgent. Néanmoins, si les garages étaient supprimés, les sorties de garage le seraient aussi... (*Exclamations.*) Et si les rues étaient fermées, les sorties de garage seraient sécurisées!

Le président. Je n'en attendais pas moins de vous, Madame Klopmann!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Même si je peux regretter la démagogie de cette démarche, je pense qu'il est effectivement important d'éclaircir un certain nombre de points. Mon groupe acceptera l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il n'y a aucune démagogie dans la démarche, c'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien l'a signée. Il est vraiment urgent d'examiner cette situation, et vous verrez, à la lumière des arguments de mes collègues, que, finalement, nous avons raison de poser ce problème.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à une large majorité (1 opposition et 1 abstention).

Le président. Nous continuons avec la motion d'ordre concernant le projet d'arrêté PA-94 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, intitulé «Règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève».

M^{me} Salika Wenger (AGT). Comme il semble que le Conseil administratif ait décidé de ne pas prendre en compte le travail des conseillers municipaux, qu'il ait décidé de passer outre et de ne pas entendre nos demandes, il nous est apparu que nous pourrions peut-être présenter un projet d'arrêté un peu plus contraignant et qui ne devrait pas être refusé de la manière aussi cavalière qu'il l'a été lors de notre discussion sur le Vélodrome. C'est pourquoi nous présentons ce projet d'arrêté PA-94.

Le président. Je passe la parole à un représentant par groupe...

M. Alexandre Chevalier (L). Je n'allongerai pas maintenant, puisque nous voterons cette urgence. J'espère donc que nous aurons ce débat ce soir. Nous avons entendu les propos de M^{me} Wenger et il nous semble évident, étant donné les méthodes cavalières adoptées sur ces sujets-là, qu'une méthode plus contraignante est effectivement nécessaire. Par conséquent, ce projet d'arrêté mérite au moins une étude en commission. Nous voterons donc cette urgence ce soir.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, comme vous vous en doutez, ne votera pas cette urgence, non pas parce qu'il n'y a pas d'intérêt à étudier le règlement qui fixe la location des locaux commerciaux et places de stationnement, mais, je vous le rappelle, parce que des projets sur le même thème, qui datent de la précédente législature, sont déjà à l'étude à la commission du règlement. Nous trouvons donc que ce projet d'arrêté peut figurer normalement à l'ordre du jour.

Le président. En effet, le projet d'arrêté PA-62 est à l'étude en commission du règlement.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Pour les mêmes raisons que les socialistes, nous ne voterons pas l'urgence sur ce projet d'arrêté.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 26 non.

Le président. Nous passons à la motion d'ordre concernant le projet d'arrêté PA-95 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Salika Wenger, intitulé «Crédit budgétaire supplémentaire pour le Rassemblement pour une politique sociale du logement». Je passe la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio pour nous parler de l'urgence.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Rassemblement pour une politique sociale du logement s'est vu amputer de sa subvention de 40 000 francs lors du vote du budget 2009, et nous devons dire que ce point n'a pas été discuté, ni en commission des finances ni au Conseil municipal. Il a été entériné tel quel.

Nous proposons ce projet d'arrêté en urgence, et son renvoi en commission des finances, simplement parce que la suppression de cette subvention met en péril le Rassemblement pour une politique sociale du logement, où sont représentés d'ailleurs différents partis de ce parlement – dont le Parti démocrate-chrétien, donc pas seulement des partis de gauche – et surtout les syndicats.

Evidemment, le rassemblement est un acteur incontournable de la politique du logement, puisqu'il nomme ses délégués, y compris au Tribunal des baux et loyers et à d'autres juridictions, ainsi qu'aux fondations immobilières. Aujourd'hui, il est partenaire dans tout ce qui concerne notamment le protocole d'accord sur le logement.

En conséquence de quoi nous pensons que, comme il s'agit d'un partenaire reconnu, la Ville de Genève se doit, pour respecter la paix du logement, d'accorder cette subvention.

M. Simon Brandt (R). Je ne sais pas où étaient les groupes socialiste et A gauche toute! pendant les débats budgétaires, quand nous avons ratifié la décision du Conseil administratif de couper cette ligne... Mais si ces deux groupes découvrent seulement maintenant, quatre mois après le vote budgétaire, qu'une ligne a disparu, c'est se moquer du monde!

Mesdames et Messieurs, lisez un peu mieux le budget quand nous le traitons! Vous comprendrez que nous ne pouvons pas entrer en matière sur l'urgence, comme sur le fond de ce dossier. Sauf exception, les décisions budgétaires se prennent au budget et, en l'espèce, le groupe socialiste et le groupe A gauche toute! n'avaient qu'à combattre cette décision à ce moment-là.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts sont un peu empruntés face à ce projet d'arrêté. Effectivement, le budget a été voté et il semble difficile de revenir en arrière, à chaque modification, avec un projet d'arrêté. Surtout que nous, l'Alternative, nous sommes majoritaires dans ce parlement et que cette décision a été prise par le Conseil administratif, où nous sommes également majoritaires. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette urgence.

M^{me} Danièle Magnin (L). Je me réfère effectivement aux propos de mon collègue radical: les personnes qui ont déposé ce projet d'arrêté avaient tout le loisir d'y penser lorsque nous votions le budget. De surcroît, c'est au bout de presque trois mois qu'elles s'en aperçoivent. Pour notre part, nous estimons qu'il n'y a aucune urgence à voter cette motion d'ordre, à laquelle nous nous opposons.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il se peut que la paix du logement n'intéresse personne. Je comprends que les représentants de droite soient enchantés que cette subvention ait été supprimée. Nous avons commis une erreur et, encore une fois, il n'y a aucune honte à le reconnaître. J'ai entendu avec plaisir le représentant radical nous expliquer à quel point il connaissait par cœur son budget, et nous nous réjouissons d'en vérifier la thèse très prochainement...

Néanmoins, je regrette aussi infiniment de constater qu'une fois de plus les Verts sont pour une orthodoxie comptable qu'ils ne maîtrisent pas visiblement, puisque, comme nous, ils ont laissé passer cette ligne. Nous sommes d'autant plus étonnés par leur position qu'ils ont des représentants au sein de cette institution, lesquels représentants seront très contents de voir les votes que les Verts suggèrent ce soir.

Le président. Sur l'urgence...

M^{me} Salika Wenger. C'est donc pourquoi, Monsieur le président, comme nous sommes pour la paix du logement, nous voulons absolument soutenir l'urgence de ce projet d'arrêté et nous attendons la discussion avec énormément de plaisir.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Monsieur le président, je demande que le vote de la motion d'ordre se fasse à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 23 oui (14 abstentions).

Ont voté non (36):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC),

M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (23):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaug (AGT).

Se sont abstenus (14):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Mary Pallante (S).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Le président. Le projet d'arrêté PA-95 sera donc inscrit normalement à l'ordre du jour.

Nous passons à la motion d'ordre concernant la motion urgente M-856 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Häm-

merli, intitulée «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?». Monsieur Chevalier, vous avez deux minutes pour défendre l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Voilà une motion qui revient, puisqu'elle était passée par la grande porte, sous le numéro M-809, avec une majorité de 40 oui contre 26 non, lors de la dernière session du Conseil municipal. La magistrate en charge était absente et nous avons cru comprendre qu'elle était déçue, voire un peu plus, de ne pas pouvoir assister à ce débat. Elle a donné une réponse non pas à ce Conseil municipal, dans les délais comme le lui demande notre règlement, mais à la presse, pour opposer en fait une fin de non-recevoir à cette motion votée par une majorité.

Faut-il rappeler ici qu'une majorité est une majorité, même si le parti de la magistrate ne fait pas partie de la majorité qui vote l'objet en question? Eh bien, il nous semble urgent aujourd'hui de revenir sur ce débat, pour dire clairement quelle est la position de ce Conseil municipal. Une nouvelle fois, nous n'acceptons pas qu'on réponde par la bande et par la presse à une décision majoritaire du Conseil municipal.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Alors là, ce que nous voyons, c'est une motion déposée une nouvelle fois et, en plus, en urgence. Quand quelqu'un perd sur une motion et qu'il la dépose une seconde fois, cela ne veut pas dire qu'il soit hargneux. En revanche, quand il gagne et qu'il revient avec la même motion en urgence, là, nous ne comprenons pas vraiment ce qu'il essaie de faire...

Finalement, cela ne vise qu'à donner des leçons à certains membres du Conseil administratif. Nous avons d'autres choses à faire ici et, pour notre part, nous refuserons bien évidemment cette urgence fallacieuse.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera cette urgence pour permettre à la magistrate de répondre une fois pour toutes, en souhaitant que les invectives personnelles ne soient pas de mise et que le débat ne recommence pas sur cet objet, car, effectivement, il a été voté. Mais M^{me} Salerno pourra répondre et j'espère que vous saurez garder le respect qui sied à nos débats.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, je me suis exprimée à propos de notre projet d'arrêté. Vous

pensez bien que nos arguments sont les mêmes, compte tenu de la difficulté que les Verts ont à comprendre la stratégie qui consiste à déposer une seconde fois cette motion. Je comprends mieux certains votes maintenant...

Le président. Sur l'urgence, Madame Wenger...

M^{me} Salika Wenger. Nous accepterons effectivement l'urgence, Monsieur le président, mais avec les mêmes réserves que M^{me} Valiquer Grecuccio tout à l'heure.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, le Parti démocrate-chrétien est cosignataire de cette motion, qu'il souhaite déposer une seconde fois, non pas pour contrer la magistrature et les socialistes, ou pour préserver la magistrature ou les socialistes, mais tout simplement pour s'assurer que la justice règne en matière d'égalité de traitement.

En effet, des citoyens vivent actuellement certaines situations au Vélodrome. Plusieurs ont été déplacés et ils attendent des explications de votre part. C'est la raison pour laquelle nous revenons avec cette motion en urgence, parce que nous trouvons normal que les décisions de ce Conseil municipal soient appliquées et respectées.

Des voix. Bravo!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 55 oui contre 14 non.

Le président. La dernière motion d'ordre concerne la motion M-857 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, M^{mes} Maria Pérez et Nicole Valiquer Grecuccio, intitulée «Non à l'expulsion de Fahad K.». Monsieur Buschbeck, vous avez deux minutes pour vous exprimer sur l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais juste rappeler qui est Fahad K., ce requérant d'asile dont le cas a été dramatiquement mis en lumière par le film *La forteresse*. Il y a effectivement une vraie urgence. Depuis la dernière tentative d'expulsion, Fahad est placé en centre de détention à l'aéroport de Zurich, en isolement complet, isolé par rapport à l'extérieur, par rapport à ses collègues, sans montre, sans douche...

Ce mauvais film a assez duré. Il est temps d'entendre tous ceux qui font pression aujourd'hui pour que le cas de Fahad soit pris en compte. Je vous propose vraiment d'appuyer cette urgence. Nous espérons que nous pourrons débattre de ce sujet ce soir encore, étant donné le nombre d'urgences que nous avons déjà votées.

Le président. Je passe la parole à un représentant par groupe pour une minute...

M. Alexis Barbey (L). L'urgence, en général, est dictée par l'adéquation entre l'objet et le pouvoir de ce Conseil municipal. Il est clair qu'ici le Conseil municipal n'a aucun pouvoir et qu'il n'est pas dans le cercle de compétences de la Ville de décider qui on expulse ou qui on n'expulse pas. Par conséquent, les libéraux refuseront cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre recueille 33 oui et 33 non; le président départage les voix en votant oui.

Le président. Nous finissons par la motion d'ordre déposée par le magistrat Patrice Mugny, qui demande de traiter ce soir la proposition PR-697, inscrite à notre ordre du jour. Monsieur le magistrat, vous avez la parole pendant deux minutes.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cela ne prendra même pas deux minutes, Monsieur le président. J'ai exprimé tout à l'heure la raison de l'urgence. La manifestation qui marquera les vingt ans de l'Usine aura lieu en septembre et, pour la mettre en route, les organisateurs devront savoir avant l'été s'ils auront les moyens ou non de la réaliser. J'expliquerai tout à l'heure pourquoi cette proposition PR-697 n'arrive qu'aujourd'hui devant le Conseil municipal. Là également il y a des raisons, mais à ce moment-là je sortirai du débat sur l'urgence.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je donne une minute par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste accepte l'urgence.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ce projet est un projet essentiel pour Genève et tout le monde a déjà eu loisir d'avoir une présentation de ce projet. Nous acceptons l'urgence, car il faut absolument débloquer les crédits nécessaires.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera également cette urgence. Nous pensons que nous devons donner les moyens aux organisateurs de se préparer dans la sérénité, en tenant compte d'un planning. Nous sommes donc d'accord de débattre tout à l'heure de ce sujet.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, en cette année de grâce 2009, du 500^e anniversaire de la naissance de Calvin, du 450^e anniversaire du Collège Calvin, du 200^e anniversaire de la naissance de Mendelssohn, du 200^e anniversaire de la mort de Joseph Haydn et du 20^e anniversaire de l'Usine, je pense qu'il eût été urgent, comme nous l'avons déjà entendu pour Calvin, que l'on avertisse ce Conseil municipal de la longue liste d'objets à traiter, si on voulait être soutenu. Outre la forme, que je tenais à relever, sur le fond, nous voterons évidemment notre participation au débat urgent de tout à l'heure, pour expliquer notre position.

Le président. Merci, Madame Kraft-Babel, vous avez oublié le 25^e anniversaire du président du Conseil municipal... (*Rires.*)

M^{me} Maria Pérez (AGT). Nous voterons la motion d'ordre parce que nous sommes sensibles à l'urgence du calendrier.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (1 abstention).

Le président. Nous devons donc absolument traiter cette proposition à 20 h 30, puisque M. le magistrat ne sera pas là demain.

5. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Arrachage des massifs de roses et des plates-bandes» (I-189)¹.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, nous sommes face à une bien triste nouvelle, devrais-je dire, une bien triste décision. Nous apprenons par voie de presse que le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), sous la direction de notre cher maire, décide de défleurer les parcs si chers à nos concitoyens. L'Entente est surprise par ce qui paraît être un diktat unilatéral, alors que le magistrat nous a souvent promis les bienfaits de la démocratie participative.

Mais rien de cela n'a été, malgré le fait que nous connaissons l'attachement supérieur que la population de la Ville de Genève éprouve pour ses parcs. Cette décision amène un lot d'incompréhensions et de colère, que vous auriez pu éviter en dialoguant avec les différentes associations. Vous donnez l'impression d'ignorer les sentiments collectifs de jeunes et de moins jeunes, qui aiment flâner et apprécier les palettes de couleurs que la nature peut nous offrir dans ces derniers confettis de terre.

Nous démocrates-chrétiens en particulier, nous ne voulons pas de ce monde de gravier, comme à la place Sturm. Nous ne voulons pas non plus de gazon stérile, comme sur un simple terrain de foot. Nous voulons de la diversité de couleurs, de variétés, pour éclipser la grisaille de notre ville.

Si vous voulez fleurir nos axes routiers ou marchands, je dois vous l'avouer, quand je suis sur mon vélo, ou dans le bus, ou, pire encore, dans ma voiture, je ne vois pas la pertinence de bacs à fleurs sur nos trottoirs, qui pourraient à terme me gêner dès que je me retrouve à pied. En revanche, après une journée de travail, j'aspire avec ma famille à pouvoir rejoindre un havre de paix et de beauté, bien loin de la rue et de la pollution, pour flâner et me détendre au sein de nos parcs.

Et enfin, Monsieur le maire, pourquoi une politique de dispositions florales qui perdure depuis de longues années sous votre magistère est-elle aujourd'hui totalement *has been*, dépassée? Pourquoi ce sursaut et à qui la responsabilité?

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le conseiller municipal, je crois avoir répondu à l'occasion de la question de votre collègue conseillère municipale d'A gauche toute! tout à l'heure. Je suis quand même assez frappé... Vous n'avez vu

¹ Annoncée, 5617. Motion d'ordre, 5632.

aucun plan, il n'y a pas eu de plans dans le *GHI*, et vous vous permettez de porter des jugements sur cette restructuration des massifs en ville de Genève et sur notre volonté de mieux fleurir nos rues.

Je donne quelques exemples. Regardez le siège d'UBS, à côté de l'église Saint-Joseph! Regardez les bacs à fleurs, sans fleurs depuis de nombreuses années, qui sont installés avec un gravier congloméré vraiment pisseux, nul et inesthétique! Nous voulons faire en sorte que le fleurissement de nos rues soit vraiment digne de Genève.

Nous voulons aussi que les massifs de nos parcs soient dessinés d'une manière beaucoup plus esthétique, comme je le disais à M^{me} Meierhofer tout à l'heure, et intelligente, en meilleure adéquation avec le génie du lieu, c'est-à-dire avec l'histoire de nos parcs. Nous allons donc dans le bon sens.

Depuis neuf ans, je n'ai entendu que des compliments de votre part, et je vous en remercie, et de vos prédécesseurs, ainsi que de mes anciens collègues comme de mes collègues actuels, concernant la volonté d'un fleurissement beaucoup plus intelligent et créatif dans cette ville de Genève.

J'ai même souhaité relooker l'Horloge fleurie. Bon, si cela ne tenait qu'à moi, je ne la maintiendrais pas nécessairement, mais elle fait partie de notre patrimoine et son attrait touristique est reconnu. Alors, reconnaissez que Jean Stern et Josée Pitteloud, professeurs aux Beaux-Arts, qui sont des artistes, ont bien relooké cette Horloge fleurie et que personne n'aimerait revenir à ces photos qu'on vendait à L'Ours de Berne avant sa fermeture...

Faites-moi donc confiance! Non seulement je m'engage, comme je l'ai dit tout à l'heure à M^{me} Meierhofer, à rectifier le tir dans le journal qui a dévoilé maladroitement – mais à cause de nous – ce nouveau plan de fleurissement, mais à venir devant la commission spécialisée pour vous donner toutes les informations et les plans que vous souhaiterez. J'espère que vous serez alors satisfaits.

Quant aux arbres, chacun, chacune, dans cette ville, se croit spécialiste. A vrai dire, c'est aussi le cas dans d'autres villes, il me suffit de discuter avec mes homologues maires ou responsables des espaces verts pour m'en rendre compte. Mais nous ne sommes pas, à quelques exceptions près, comme M. Wisard parmi vous, des dendrologues, c'est-à-dire des spécialistes de la science des arbres. Souvent, on croit qu'un arbre est en bonne santé alors qu'il ne l'est pas. Il en va de même pour les personnes, car les maladies sont – hélas! – souvent invisibles, pour les humains comme pour les arbres.

Heureusement que nous avons élagué et abattu ces derniers temps, sinon nous aurions risqué de graves accidents. Je vous rappelle qu'au mois de janvier, lors d'une tempête, un arbre a failli se fracasser, à Champel, sur des petits enfants et

des mamies. Nous voulions élaguer cet arbre et même l'abattre, mais il y a eu des protestations dans le quartier. C'est dire que parfois je préfère écouter ma conscience plutôt qu'une pseudo-démocratie de quartier...

M. Alexandre Chevalier (L). Je prends la parole comme interpellateur, pour réagir à vos propos, Monsieur le maire, sur la pseudo-démocratie de quartier. La démocratie de quartier, parlons-en! Avec vos contrats de quartier limités à quelques quartiers, vous voulez institutionnaliser les choses. Mais en fait, à Champel, par exemple, où un dialogue s'est amorcé avec un certain nombre de dames que vous connaissez, on déplore un manque d'information. Elles vous ont demandé des informations quant aux arbres, aux rosiers et aux plans mis en place, et elles n'ont pas eu de réponses. Monsieur le maire, la démocratie de quartier passe aussi par des réponses concrètes à leurs questions!

Ces personnes nous ont appelés et elles nous ont dit vous avoir fait confiance, notamment par rapport aux arbres qui devaient être enlevés et à la manière de le faire. Cette confiance, semble-t-il, a été rompue et cette interpellation I-189 sur une vraie démocratie de quartier et sur l'écoute des habitantes et des habitants, notamment du quartier de Champel, a tout son sens.

Le président. Monsieur le maire vous réplique...

M. Manuel Tornare, maire. Je ne suis pas psychorigide. J'ai beaucoup de défauts, mais on ne me reconnaît pas celui-ci. J'eusse souhaité, cher Monsieur le conseiller municipal, que vous fussiez présent lors de la séance sur le contrat de quartier, l'autre jour, à la salle du Faubourg. Ce n'est pas un reproche, vous aviez peut-être d'autres occupations. Mais de nombreux conseillers municipaux et conseillères municipales étaient présents ce soir-là. Ils ont toutes et tous reconnu – ils étaient de gauche et de droite, il y avait même le président du Conseil municipal, qui pourrait en témoigner – que, souvent, nous changeons d'optique à la suite de nos discussions avec les habitantes et les habitants concernés.

Cela dit, en matière d'abattage d'arbres, il y a souvent dans la population ce que les Grecs anciens appelaient la *doxa*, c'est-à-dire une opinion qui se croit vraie mais qui est fausse. Nous sommes donc là, avec nos collaboratrices et collaborateurs, qui sont quand même des techniciens reconnus, qui ont fait leurs études dans ce domaine, pour donner les informations et les preuves de notre bonne foi. Mais, encore une fois, je suis prêt à en discuter non seulement avec les élus du peuple que vous êtes toutes et tous, mais aussi à nouveau avec les habitants.

Toujours est-il qu'en ce qui concerne l'information, à chaque abattage important d'arbres, nous faisons distribuer des papillons dans toutes les boîtes aux lettres. Par exemple, à Rive, nous avons dû abattre des platanes et j'en ai été le premier peiné, car j'aime bien, le samedi matin, aller faire mes courses au marché de Rive. Pourquoi ai-je donné cette autorisation d'abattage? Je rappelle ici que, chaque fois que je donne un préavis, il y a, derrière, un préavis corroboré ou infirmé par l'Etat, par l'inspecteur cantonal des forêts du département de Robert Cramer. Il n'y a pas qu'une instance, à savoir la Ville, qui donne l'ordre d'abattage ou d'élagage, mais deux instances. C'est donc un double cercle de qualité au niveau de la décision.

Donc, à Rive, nous avons replanté des platanes d'une nouvelle génération, découverte il y a une quinzaine d'années. Ces arbres, qui ont maintenant dix ans, résistent au chancre coloré, maladie qui, avec le réchauffement climatique, envahit l'Europe du centre et qui, à moyen terme, fera que tous les platanes de la ville de Genève mourront, victimes du chancre coloré. Le risque étant aussi que, lors de tempêtes ou de grands vents, ces arbres tombent sur un trolleybus, sur un tram, sur une voiture, sur des cyclistes ou des passants. Pour ma part, je ne prends pas ce risque. Il en va, comme je le disais tout à l'heure, de ma responsabilité d'homme politique et, tant que je serai là, ce sera ainsi.

L'interpellation est close.

Le président. Je regarde l'horloge... Avons-nous le temps de développer l'interpellation I-191 sur la sécurisation des sorties de garage? (*Remarques.*) Oui, cela risque d'être long. Nous allons donc traiter quelques réponses du Conseil administratif...

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, M. Patrice Mugny nous a quittés et j'aurais souhaité qu'il soit là pour traiter la réponse à la motion M-840 concernant les aides aux artistes et au projet d'arrêté PA-92 sur le règlement du Fonds municipal d'art contemporain. En effet, je souhaite prendre la parole et aller plus loin qu'une simple petite intervention...

Le président. Bien, nous prendrons cette réponse plus tard...

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «Solidarité avec Soral!» (M-748)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que 7000 véhicules traversent chaque jour le village de Soral;
- que les nuisances occasionnées par ce trafic amènent régulièrement les habitants de Soral à mener des actions de résistance (barrage de la route avec un tronc d'arbre, soudure de la barrière douanière, opération escargot, etc.);
- que ce mode extrême d'action doit nous faire prendre conscience de l'importance des nuisances supportées par la Champagne en matière de circulation;
- que les mesures proposées ci-dessous auront un effet pédagogique certain sur les habitants de Soral qui se rendent encore en ville de Genève en voiture;
- que 7000 véhicules par jour semblent donc être la limite décemment admissible pour une rue habitée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander la fermeture immédiate à la circulation motorisée de toutes les rues de la ville de Genève où le trafic dépasse 7000 véhicules par jour.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de l'acceptation par le Conseil municipal, le 12 mars 2008, de la motion M-748 «Solidarité avec Soral!», le Conseil administratif s'est adressé au Conseil d'Etat afin de relayer la demande de fermeture immédiate à la circulation motorisée de toutes les rues de la ville de Genève où le trafic dépasse 7000 véhicules par jour.

Cette intervention du Conseil administratif, du 28 juin 2008, qui appuyait la demande du Conseil municipal, est à ce jour restée sans réponse, bien que notre Conseil relevât que les citoyens de notre commune étaient accablés par des flux de véhicules nettement supérieurs à ceux de la commune de Soral.

Malgré le fait que plus de 40% de la population de notre commune subisse des émissions sonores supérieures aux limites fixées par l'ordonnances fédérale de protection contre le bruit et que les valeurs limites d'immissions moyen-

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4816.

nes annuelles pour les oxydes d'azote et les poussières fines sont régulièrement dépassées, le Conseil d'Etat ne s'est pas exprimé sur la motion de votre Conseil.

Le Conseil administratif en prend acte et ne manquera pas de relancer le Conseil d'Etat afin que les normes fédérales en la matière puissent être appliquées. Par ailleurs, on rappellera qu'en ce qui concerne le bruit l'échéance légale est fixé dans l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit par la Confédération au 31 mars 2018.

Ce n'est pas pour autant que le Conseil administratif renonce à s'occuper de l'assainissement de la situation. Comme il a eu l'occasion de l'exprimer dans son rapport du 6 octobre 2008 (<http://www.ville-ge.ch/fr/media/pdf/061008.pdf>), le Conseil administratif s'engage aux mesures suivantes:

- étudier, en collaboration avec l'Etat de Genève, les différentes solutions possibles permettant l'introduction d'un système de tarification de la mobilité basé sur le principe du pollueur-payeur et de la fiscalité indirecte, en taxant non pas le véhicule mais l'utilisation qui en est faite;
- mener une étude en vue de proposer une politique de gestion du stationnement, non seulement pour les voitures, mais également en ce qui concerne les deux-roues motorisés, tant sur la voirie qu'en souterrain, aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé;
- étendre les zones piétonnes au centre-ville avec des axes en faveur des mobilités douces formant des liaisons avec les quartiers d'habitation.

En complément de la définition d'une stratégie globale d'assainissement, notre commune intervient de manière plus locale dans les projets qu'elle mène, notamment grâce à la proposition PR-331 destinée à l'étude des mesures d'assainissement du bruit routier que votre Conseil avait amendé et approuvé le 5 octobre 2004. De même, la Ville de Genève agit sur les dossiers pilotés par l'Etat, les grandes régies publiques dans lesquelles elle dispose d'une représentation, ou les propriétaires privés, dans le cadre des préavis donnés lors des différentes procédures en autorisation de construire.

On peut notamment évoquer la récente adoption du projet du tram Cornavin-Onex-Bernex, des incidences que cela générera sur les flux de circulation, de ses incidences sur le bruit et les nuisances réduites générées notamment pour les populations riveraines. Dans ce cadre, il a été négocié avec l'Etat de Genève que, après la mise en service de cette nouvelle infrastructure, et si les objectifs de lutte contre le bruit n'étaient pas atteints, des mesures complémentaires pour assainir la rue des Deux-Ponts devraient être engagées pour respecter les valeurs voulues par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Cela répond également concrètement aux conclusions de la pétition P-82: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet», adoptées par votre Conseil le 20 janvier 2004.

Il est illusoire de vouloir fermer, immédiatement et dans le futur, toutes les rues de la ville de Genève où la circulation motorisée dépasse 7000 véhicules par jour. Cependant, les études sont fort avancées concernant de nombreuses rues. Elles verront leur statut évoluer par des réalisations constructives une fois que votre Conseil aura approuvé les demandes de crédits y afférentes.

Il est toutefois important de souligner que, quelles que soient les volontés exprimées tant par votre Conseil que par le Conseil administratif, les décisions de modération de circulation sont de la compétence de l'Etat de Genève, cela dans le respect du droit fédéral qui délègue aux cantons l'application de la loi sur la circulation routière et ses diverses ordonnances. Dans ce sens, le Conseil administratif relaye régulièrement, avec force et détermination, les attentes de votre Conseil afin de faire respecter les ordonnances fédérales contre le bruit et pour la protection de l'air qui impliquent une réduction drastique de la circulation individuelle motorisée dans notre cité. On ne peut que regretter le manque d'actions concrètes du Conseil d'Etat, alors que les nuisances sonores et la pollution de l'air sont une réalité quotidienne pour la population genevoise.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, vous me prenez un peu de court. Je voulais répliquer sur cette réponse, mais le conseiller administratif est en train de partir... (*Brouhaha.*) Je ne sais pas si je peux lui répondre ou pas...

Le président. Monsieur Pagani, c'est pour vous!

M. Mathias Buschbeck. Voilà! Monsieur Pagani, je vous remercie pour cette excellente réponse à la motion M-748, «Solidarité avec Soral!», réponse qui est toutefois un peu étrange. Vous reprochez d'abord au Conseil d'Etat de ne rien faire par rapport à la motion, qui demande de fermer toutes les rues où circulent plus de 7000 véhicules par jour. Plus loin, vous nous dites qu'«il est illusoire de vouloir fermer, immédiatement et dans le futur, toutes les rues de la ville de Genève...»

Dans un premier temps, vous dites donc qu'il serait important de les fermer et que le Conseil d'Etat ne le fait pas, et ensuite vous dites que cette mesure est illusoire. Nous voudrions donc savoir ce que vous prévoyez pour mettre en place ces fermetures de rues, puisque vous rappelez vous-même, en introduction de cette réponse, que ce serait une bonne chose.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je crois que nous avons là la réponse du berger à la bergère! En fait, vous ne l'avez pas dit, mais c'est lorsque les habitants de Soral ont demandé la fermeture d'un poste frontière, parce qu'ils se trouvaient gênés par 7000 véhicules par jour, que votre Conseil municipal a cru bon de rétorquer au Conseil d'Etat qu'un certain nombre de rues de notre ville sont en zone d'alarme et mettent en danger la vie de nos concitoyennes et concitoyens, notamment des personnes âgées et des enfants.

C'est une réalité, je le déplore comme vous. Toujours est-il qu'il faut se rendre à l'évidence, Monsieur le conseiller municipal: nous n'arriverons pas, et c'est d'ailleurs l'objet de notre réponse, à diminuer de façon importante, du jour au lendemain, la circulation dans des rues qui voient transiter jusqu'à 40 000 véhicules par jour.

Nous faisons des efforts, comme nous en avons déjà fait, par exemple à la rue des Deux-Ponts, où vous avez bien voulu valider l'installation d'un tram, qui fera passer le nombre de voitures de 40 000 à 20 000. C'est un effort considérable et j'entends poursuivre dans cette logique, dans la mesure où nous mettons en place des infrastructures pour offrir à toute citoyenne et à tout citoyen de véritables possibilités de choix du mode de transport, notamment en allant à pied, à vélo ou en transports publics.

Voilà ce que j'entends faire et ce pourquoi, j'espère, vous m'appuierez.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, bien sûr, la réponse du Conseil administratif est fort intéressante et nous saluons son travail, qui va dans le sens que nous voulons. Mais, au terme de cette réponse, nous constatons qu'il n'y a pas égalité de traitement entre l'ensemble des citoyens et qu'il vaut mieux vivre à Soral qu'à Genève suivant les nuisances qu'on est prêt à subir en matière de trafic. Et cela, Mesdames et Messieurs, c'est infiniment regrettable dans ce qu'on appelle encore ici, dans cette République, une démocratie.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprendrons nos travaux à 20 h 30. Je vous souhaite un excellent appétit!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5598
2. Fête du développement durable: bilan 2002-2007 (D-60)	5601
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5615
4. Questions orales	5618
5. Interpellation du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Arrachage des massifs de roses et des plates-bandes» (I-189).	5645
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «Solidarité avec Soral!» (M-748).	5649
7. Propositions des conseillers municipaux	5652
8. Interpellations	5653
9. Questions écrites	5653

La mémorialiste:
Marguerite Conus